



ITI FEDER mulhousien 2021 – 2027

Mulhouse Alsace Agglomération

13/07/2023



Table des matières

1.	Présentation de la coopération territoriale européenne sur 2021-2027	3
1.1.	La feuille de route européenne du territoire	3
1.2.	Le bilan de la stratégie FEDER 2014-2020 du territoire	4
1.3.	Le choix de l'approche intégrée de développement territorial	8
2.	Le diagnostic et la stratégie urbaine intégrée du territoire	9
2.1.	Au service de la stratégie de développement du territoire à l'horizon 2030.....	9
2.2.	Le territoire du projet.....	13
2.3.	Une stratégie urbaine innovante	21
3.	Les priorités stratégiques du territoire	28
3.1.	Priorité d'investissement : Augmenter le niveau d'appropriation du numérique sur le territoire	28
3.2.	Priorité d'investissement : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique.....	34
3.3.	Priorité d'investissement : développer les projets culturels et touristiques du territoire en favorisant des actions durables	37
3.4.	Priorité d'investissement : améliorer le cadre de vie des habitants.....	40
3.5.	Les domaines d'intervention.....	43
4.	La mise en œuvre de l'ITI	43
4.1.	La gouvernance de l'ITI.....	43
4.2.	Le système de gestion et de contrôle	45
4.3.	L'analyse du respect du principe DNSH.....	53
5.	Maquette financière de l'ITI.....	56

1. Présentation de la coopération territoriale européenne sur 2021-2027

1.1. La feuille de route européenne du territoire

La stratégie de développement territorial de l'Union Européenne à l'**horizon 2030** se concrétise dans le budget qu'elle a adopté pour la période 2021-2027. Par l'adoption de son Cadre financier pluriannuel 2021-2027, l'Europe a voulu se donner les moyens et développer des actions et stratégies pour devenir :

- plus démocratique et proche des citoyens ;
- le premier continent neutre sur le plan climatique ;
- plus numérique pour faire bénéficier citoyens et entreprises des technologies nouvelles ;
- plus solidaire en fixant des règles sociales minimales.

En effet, tous les sept ans, l'Union Européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et aux nouveaux défis à relever. Dans ce cadre, l'Europe confie aux Etats membres la gestion d'une partie du budget établie sur ces sept années, notamment concernant la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Cette politique, financée par le FEDER - Fonds européens de développement régional – est confiée aux conseils régionaux, au vu du contexte national de décentralisation.

Ainsi, la Région Grand Est, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2021-2027, est responsable de la mise en œuvre du programme opérationnel FEDER élaboré avec la Commission Européenne. Dans ce sens, et pour permettre la mise en application d'une politique de cohésion efficiente au niveau local, le règlement cadre UE 1303/2013 portant sur les fonds européens prévoit en son article 36 l'outil budgétaire **d'investissement territorial intégré (ITI)**.

Plus spécifiquement, l'ITI est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie territoriale de manière intégrée, sur un territoire urbain donné, par une structure porteuse facilitant le déploiement d'actions de proximité cohérentes grâce à un financement spécifiquement alloué.

Les Régions affirment alors le principe de soutien des projets découlant de stratégies locales intégrées autour d'enjeux et de défis librement choisis par les territoires dès lors qu'ils répondent aux objectifs spécifiques du programme opérationnel régional concerné.

Ainsi, la mise en place d'un ITI implique :

- une responsabilité partagée avec l'autorité de gestion ;
- une enveloppe réservée pour le territoire porteur de l'ITI ;
- le choix des thématiques jugées prioritaires sur ledit territoire.

Mulhouse Alsace Agglomération, en tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire de fonds FEDER, a bénéficié d'une enveloppe prévisionnelle dans le cadre de l'ITI pour l'ensemble de la programmation 2014- 2020 afin de contribuer au financement des projets éligibles et retenus par la Région Grand Est, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage de partenaires extérieurs.

1.2. Le bilan de la stratégie FEDER 2014-2020 du territoire

Etat de la programmation FEDER 2014-2020

Dans le cadre de programmation FEDER 2014-2020, l'ITI de m2A a programmé, à ce stade, 16 dossiers pour un coût éligible total de 18,34 M€ et une contribution FEDER de 4,91 M€ (soit 27%). Le niveau de programmation de l'ITI atteint à ce stade un niveau de programmation de 70% sur les 7M€ affectés.

Un dossier est encore en instruction pour une mobilisation des 2,10 M€ de crédits restants sur l'enveloppe de l'ITI.

Financement Programmation 2014-2020		
Co-financeur	Montant	Pourcentage
FEDER	4 910 000€	52%
Contreparties publiques	1 816 700€	20%
Contreparties privées	2 553 200€	28%
Coût total	9 279 900€	

Les attributions de subventions FEDER ont été validées par le Bureau de l'Agglomération après avis favorable du Comité de Suivi Technique de m2A et du Comité Régional de Programmation.

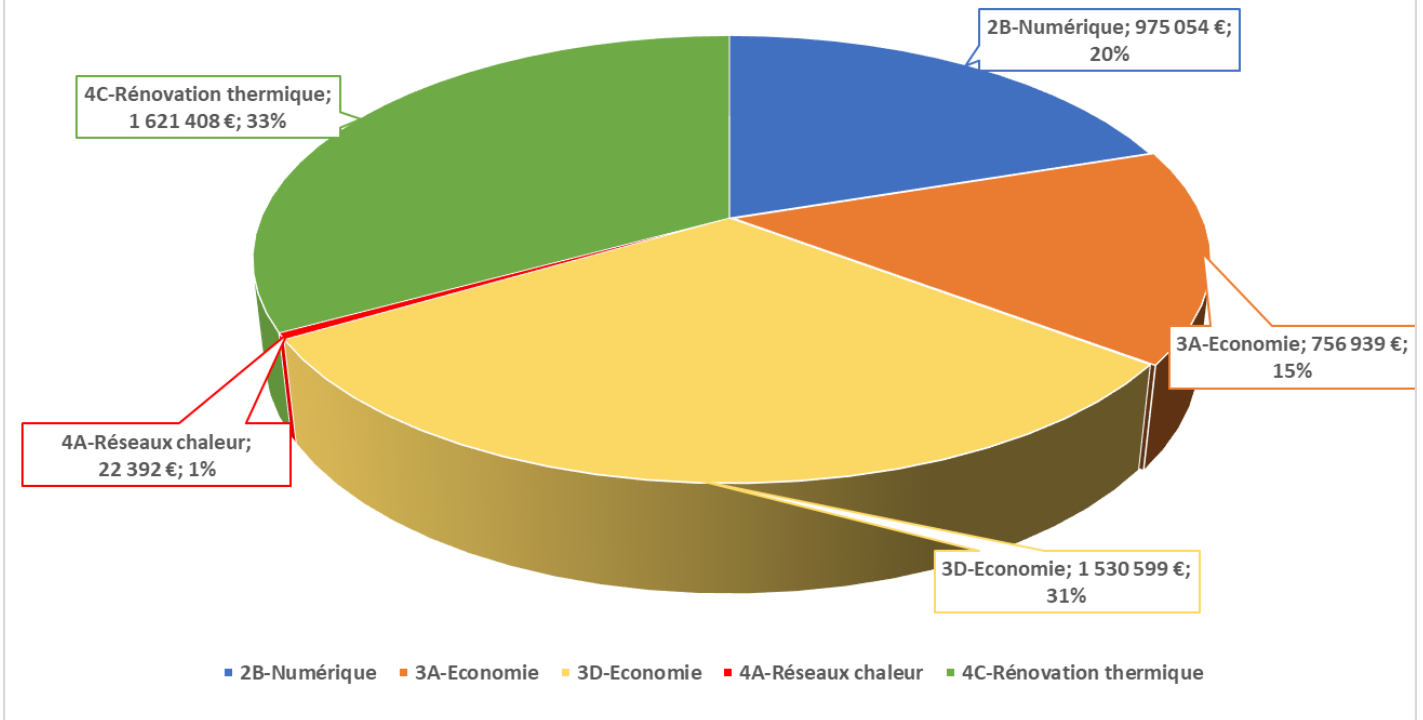
Répartition de la programmation par mesures

Le programme FEDER 2014-2020 de l'ITI de l'agglomération mulhousienne a donné la priorité à 3 mesures :

- Mesure 2B : Développer l'Agglomération mulhousienne en tant que pôle numérique régional ;
- Mesure 3A : Accompagner la création d'entreprises au sein de l'Agglomération mulhousienne ;
- Mesure 3D : Soutenir le développement des entreprises au sein de l'Agglomération mulhousienne ;
- Mesure 4A : Soutenir la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables au sein de l'Agglomération mulhousienne ;
- Mesure 4C : Soutenir la rénovation thermique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de l'Agglomération mulhousienne.

Mesures	Montant affecté	Coût éligible des opérations programmées	Montant FEDER programmé	% affecté
2B	975 054€	4 875 320€	975 054€	100%
3A	773 154€	2 359 848€	756 939€	98%
3D	3 467 292€	5 743 794€	1 530 599€	44%
4A	22 392€	55 980€	22 392€	100%
4C	1 762 108€	4 602 383€	1 621 408€	92%
TOTAL	7 000 000€	11 893 531€	4 906 392€	70%

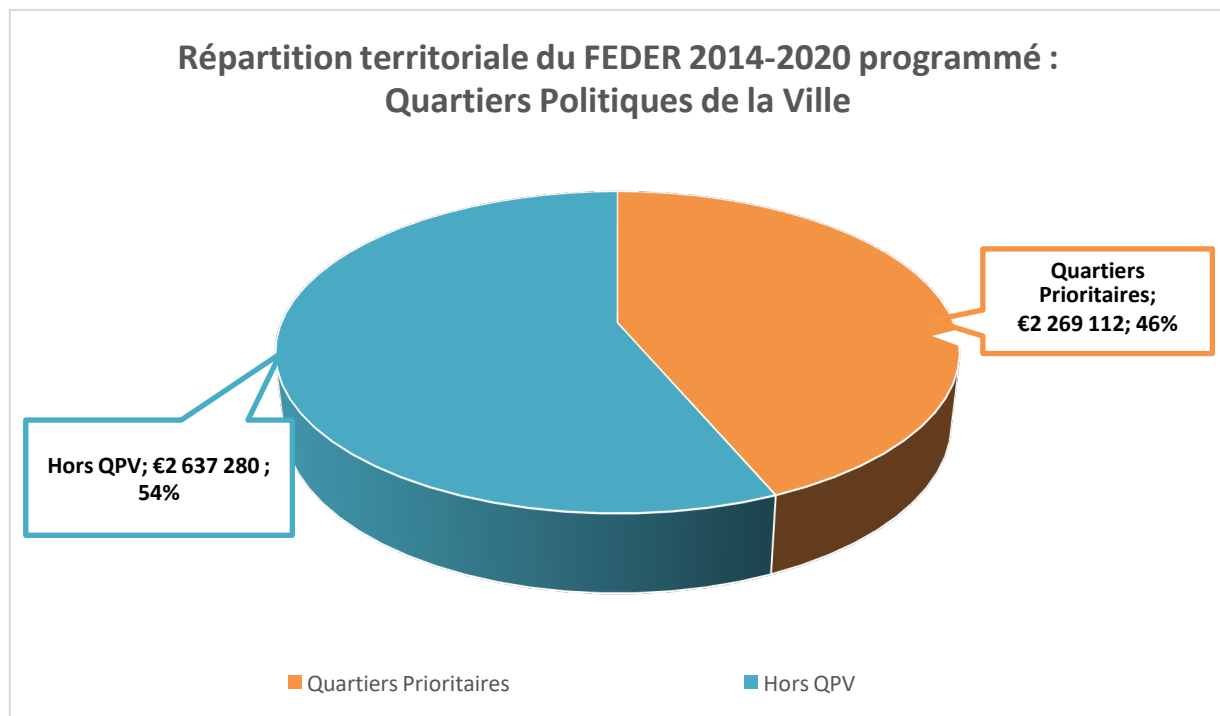
Répartition par axe du FEDER 2014-2020 programmé



Répartition territoriale de la programmation

46% du montant FEDER programmé sur la période 2014-2020 a été affecté dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Le montant FEDER programmé dans les QPV est de 2 269 112€.

Répartition territoriale du FEDER 2014-2020 programmé : Quartiers Politiques de la Ville



Répartition de la programmation par type de maîtrise d'ouvrage

63% du montant FEDER programmé sur la période 2014-2020 a été affecté hors secteur public, suites aux révisions successives du programme opérationnel et de l'émergence de nouvelles priorités pour l'agglomération mulhousienne.

Maître d'ouvrage	Nombre de projets	Montant FEDER programmé	%
Entreprises privées	6	2 353 287€	48%
SEM/SAEML	3	756 939€	15%
Publiques	7	1 796 166€	37%
TOTAL	16	4 906 392€	

Contenu de la programmation FEDER 2014-2020

Mesures/Projets	Montant du projet éligible	Financement FEDER notifié	% FEDER	Financement FEDER réalisé
Action n°2B :				
Bâtiments 23-24 KM0	4 875 320,08 €	975 054,02 €	20,00%	975 054,02 €
Action n°3A :				
TUBA et 48 – Aménagement du bâtiment, 4 avenue de Colmar à Mulhouse	518 349,95 €	200 000,00 €	38,58%	200 000,00€
DMC CMC – Mur d'escalade – tranche 1	1 841 498 €	321 886,73 €	17,47%	0€
DMC CMC – Mur d'escalade – tranche 2 extension	587 631 €	235 052,00 €	40,00%	0€
Action n°3D :				
Carré du Technopole	373 098,23 €	77 563,61 €	20,79%	77 563,61 €
Epicerie solidaire Illzach	251 255,73 €	74 802,86 €	29,77%	74 802,86 €
Réalisation d'une légumerie d'insertion bio et locale par Terra Alter Est à Wittenheim	439 060,23 €	118 131,33 €	26,91%	118 131,33 €
Extension des locaux de la banque alimentaire	1 010 845,00 €	247 703,95 €	24,50%	247 703,95 €
Recyclerie TRI SERVICES à Illzach	2 237 518,10 €	612 397,50 €	27,37%	485 974,42 €
TERRES DES HOMMES ALSACE - Aménagement anciens locaux à Rixheim	652 016,56 €	200 000,00 €	30,67%	200 000,00 €
REGIE DE L'ILL	780 000,00€	200 000,00€	25,64%	200 000,00 €
Action n°4A :				
Etudes schéma directeur réseaux de chaleur	55 980,00 €	22 392,00 €	40,00%	22 392,00 €
Action n°4C :				
Rénovation - Ecole Cour de Lorraine	785 554,62 €	306 477,93 €	40,00%	306 477,93€

Mesures/Projets	Montant du projet éligible	Financement FEDER notifié	% FEDER	Financement FEDER réalisé
Relocalisation du conservatoire – phase rénovation	3 027 546,51 €	1 008 991,60 €	33,33%	1 008 991,60 €
Rénovation - Périscolaire Centre Europe	166 242,85 €	56 722,49 €	34,12%	56 722,49 €
Rénovation – Ecole Porte du Miroir	623 038,87 €	249 215,55 €	40,00%	249 215,55 €
Montant total	1 224 956 €	4 906 392€	26,92%	4 223 030 €

Conclusion de la programmation FEDER 2014-2020

La programmation FEDER 2014-2020 a permis à m2A de s'approprier pour la première fois la gestion d'un Investissement Territorial Intégré. Le choix retenu avait été de soutenir la transition énergétique et le développement des entreprises sur le territoire, contribuant ainsi à mettre en œuvre la stratégie Mulhouse Alsace Eco2020 et à soutenir les projets prioritaires pour l'attractivité et le développement de l'agglomération.

Une équipe de deux agents de catégorie A de la Direction Finances ont été affectés à la gestion de l'ITI, pouvant mobiliser chacun jusqu'à 0,5 ETP de leur temps au plus fort des besoins sur les fonds FEDER. Leurs missions consistaient principalement en un travail d'identification, d'échange avec les porteurs, de pré- instruction, des demandes d'acomptes et de solde, ainsi que du suivi de la mise en œuvre de l'ITI et des opérations retenues.

Le service Financements Extérieurs effectue un accompagnement des porteurs en amont du projet et en aval, la partie intermédiaire de l'instruction étant assurée par la Région en collaboration avec le service de m2A. Un suivi tout au long du projet est ainsi garanti permettant d'assurer une cohérence entre la stratégie de l'agglomération et la bonne utilisation des Fonds FEDER. Le service de m2A travaille en étroite collaboration avec les partenaires du territoire (Région, MEF), ainsi que les directions opérationnelles concernées.

La culture des dossiers européens est profondément ancrée dans la collectivité depuis 2000, et un développement continu de cette culture a conduit à une professionnalisation de notre gestion des dossiers européens.

Les compétences acquises durant cette programmation des fonds FEDER 2014-2020 permettent d'avoir atteint un niveau de seuil techniques aux équipes qui rendent accessibles la gestion d'un ITI sous forme de subvention globale. Un effectif supplémentaire, ainsi que des formations adaptées seront nécessaires afin de pouvoir gérer l'ITI sur la période 2021-2027 dans de bonnes conditions.

1.3. Le choix de l'approche intégrée de développement territorial

En tirant les enseignements des expériences de la période 2014-2020, la Région Grand Est a souhaité renforcer l'approche intégrée de développement territorial, notamment en milieu urbain, pour la prochaine période de programmation 2021-2027, en laissant la possibilité aux agglomérations/Métropoles de candidater en tant qu'ITI doté d'une enveloppe globale.

En effet, les territoires doivent être en mesure de porter des projets globaux, multithématiques et ambitieux pour leur développement et leur compétitivité sur le long terme, et participer ainsi pleinement aux objectifs de l'Union européenne tels la lutte contre le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, la transition énergétique...

L'investissement territorial intégré constitue l'un de ces outils d'optimisation stratégique. Comme son nom l'indique, l'investissement territorial intégré a été développé pour privilégier les stratégies de développement urbain nécessitant une approche intégrée s'appuyant sur des investissements FEDER réalisés au titre de différents axes prioritaires. Plus concrètement, l'ITI permet de coupler les budgets de plusieurs axes prioritaires du programme opérationnel régional afin de favoriser l'émergence de projets répondant aux enjeux spécifiques d'un territoire.

Sur la prochaine période 2021-2027, les dossiers pourront être programmés par le territoire concerné, ouverts aux priorités stratégiques ciblées sur le territoire découlant du programme opérationnel régional pour une période budgétaire anticipée de six années.

La forte responsabilisation de l'Agglomération, future détentrice des nombreuses compétences exercées auparavant au niveau régional (instruction, responsabilité juridique, validation des subventions...), permettra une plus grande autonomie au moment du choix des projets à financer en respect avec le programme opérationnel défini par la Région Grand Est.

Le passage à une gestion globale du FEDER 2021-2027, quelle valeur ajoutée ?

<i>Élargissement des assiettes éligibles pour découler sur d'éventuelles bonifications financières grâce à la liberté donnée par l'ITI au moment du choix des critères d'éligibilité</i>	<i>Mobilisation des élus sur les dossiers stratégiques sur le plan européen notamment les dossiers urbains avec un investissement direct dans le comité de sélection des dossiers</i>	<i>Relation plus directe entre l'agglomération et les porteurs de projets du territoire qui consolide le partenariat public/privé</i>
<i>Renforcement des transversalités au sein de l'EPCI, avec l'instruction des dossiers qui se réalise au niveau de l'EPCI</i>	<i>Médiatisation des fonds européens et de leur mécanique de fonctionnement auprès des services de l'agglomération et des porteurs de projets</i>	<i>Consolidation des pratiques professionnelles centrées sur la connaissance de la stratégie du territoire</i>
<i>Dispense de recourir aux appels à projets régionaux pour obtenir des subventions*</i>	<i>Association d'acteurs clés du territoire (privé et public) sous forme de groupe de travail</i>	<i>Consolidation de la logique de travail en « réseau européen » et accès facilité aux programmes européens plus conséquents</i>

Court terme

Moyen terme

Long terme

*Dès lors, l'agglomération échappera aux conditions restrictives des dépôts de demandes de subvention encadré par un AAP à savoir : l'obligation de respecter un cahier des charges précis, la nécessité de répondre dans l'urgence, sans pouvoir anticiper la demande, l'obligation de respecter le calendrier strict de l'autorité de gestion... Ainsi, les domaines d'intervention entre la Région Grand Est et le territoire mulhousien seront délimités.

2. Le diagnostic et la stratégie urbaine intégrée du territoire

2.1. Au service de la stratégie de développement du territoire à l'horizon 2030

Forte de ses 39 communes, regroupant 280 000 habitants, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est la 3ème agglomération la plus peuplée du Grand Est. Carrefour entre les bassins rhénan et rhodanien, elle est fortement liée aux agglomérations de Bâle (CH), Fribourg (DE) ou Belfort- Montbéliard. Mulhouse pèse pour 40% de sa population et 61% de ses emplois. La situation géographique de l'agglomération, lui confère une dimension européenne que renforce le développement croissant des relations à travers les trois frontières. Le développement de l'EuroAirport, de la gare TGV place l'agglomération au cœur de l'Europe et à moins de 2h des capitales voisines : Londres, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, Rome, Vienne, etc).

Dans un environnement régional marqué par sa densité élevée, la proximité de centres urbains (Bâle, Strasbourg, mais aussi Colmar, Belfort et Fribourg) et la facilité des communications, l'agglomération apparaît de plus en plus comme partie prenante de multiples réseaux, dans des systèmes de flux croisés et de complémentarités fonctionnelles.

Le bassin de vie de l'agglomération mulhousienne est caractérisé par un grand héritage industriel (textile, mécanique, minier) qui façonne une grande partie du patrimoine de la région et qui marque l'image du Sud Alsace. L'agglomération se distingue également par son patrimoine naturel remarquable et la richesse de sa biodiversité. Des rives du Rhin au pied des Vosges ou aux collines jurassiennes du Sundgau en passant par les forêts (Hardt, Waldeck, Tannenwald), la région offre un large éventail d'attractions naturelles à préserver.

L'Agglomération est un territoire d'excellence, d'innovation et d'épanouissement comme l'illustrent le développement de l'Université de Haute-Alsace, à la pointe dans le textile, la chimie et intégrée au réseau transfrontalier d'université EUCOR. La reconversion du patrimoine industriel constitue une offre culturelle diversifiée, de rayonnement régional et international, notamment grâce aux musées techniques et à la reconversion de friches industrielles telles que DMC et la fonderie (KM0). Les musées techniques (1er pôle de musées technique d'Europe) connaissent un rayonnement international (Parc zoologique et botanique, Ecomusée, etc).

Labellisé « Terre de Jeux 2024 », le territoire offre un large éventail de pratiques sportives dont plusieurs offres de haut niveau.

De son histoire industrielle fondée ainsi sur l'humanisme, le pragmatisme, le volontarisme et le génie créatif des hommes, la région mulhousienne hérite d'un capital social, culturel, économique, infrastructurel de qualité. C'est sur la base de socle historique et tous les éléments d'identité qui façonnent le territoire et qui en font sa fierté que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a adopté en novembre 2021 son projet de territoire « Horizon 2030 : Mulhouse Alsace Agglomération, Territoire de tous les possibles ».

Ce projet de territoire constitue une véritable feuille de route pour les 9 prochaines années. Les engagements pour le territoire sont définis par un socle de valeurs partagées qui guideront l'action et les politiques de demain : l'innovation, l'excellence, l'exemplarité, l'audace, la proximité et la solidarité.

Il se décline en quatre ambitions majeures :

- Ambition 1 : un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique. Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération d'intégrer dans tous les projets à venir la dimension environnementale et énergétique afin d'assurer la transition écologique indispensable pour l'avenir des habitants. Dix enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

- Ambition 2 : un territoire dynamique, attractif, terre d'accueil. Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération, située au cœur d'un espace transfrontalier unique, de garantir une attractivité en termes d'emplois, d'économie, d'activités touristiques. Sept enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

- Ambition 3 : un territoire solidaire, au service de tous ses habitants. Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération de garantir une qualité de vie aux habitants à travers la qualité et la diversité des services publics qui sont leur sont proposés. Quatre enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

- Ambition 4 : un territoire d'équilibre et de coopération. Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération de fédérer les acteurs du territoire en accentuant les dynamiques de coopération existantes entre communes mais également vis-à-vis des autres territoires (autres établissements publics de coopération intercommunale notamment). Sept enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

Principales données statistiques concernant la population, les logements, les activités de la Ville de Mulhouse, de l'Agglomération mulhousienne, du Haut-Rhin

1 Emploi	Emploi au lieu de travail										
	INSEE, RP	2008	2013	2018	% de baisse						
	Mulhouse	59 941	55 252	55 196	-7,9						
	m2A	113 780	109 853	107 523	-5,5						
	Haut Rhin	287 486	280 860	280 895	-2,3						
2 Chomage	Nombre de chômeurs au sens du recensement des 15-64 ans										
	INSEE, RP	2008	2013	2018	Evol en volume	Evol en %					
	Mulhouse	11 290	13 046	12 451	1 161	10,3					
	m2A	18 894	22 302	21 756	2 862	15,1					
	Haut-Rhin	41 179	50 161	48 740	7 561	18,4					
3 Revenus	Taux de chômage										
	INSEE, RP	2008	2013	2018							
	Mulhouse	22,7	27,1	27,3							
	m2A	15	17,7	17,7							
	Haut-Rhin	11,4	13,7	13,4							
4 Activités créatives	Médiane du revenu disponible par UC en 2019										
	INSEE, RP		Part des ménages fiscaux imposés								
	Mulhouse	16 100	42%								
	m2A	21 180	56,1%								
	Haut-Rhin	23 300	61,5%								
5 Economie sociale et solidaire	établissements des activités créatives										
	Sirene	Total	architecture	art, antiq	audiovisuel son	desing	édition	édition numérique	mode	publicité	spect vivant
	Mulhouse	1070	78	252	122	84	36	100	42	68	181
	m2A	2121	135	461	243	173	64	195	76	142	425
	Haut-Rhin	5628	340	1212	651	427	200	483	247	302	1767
	emploi salarié estimé des activités créatives										
	Sirene	Total	architecture	art, antiq	audiovisuel son	desing	édition	édition numérique	mode	publicité	spect vivant
	Mulhouse	1411	168	12	90	14	396	82	26	71	552
	m2A	2371	200	23	110	20	398	293	26	419	882
	Haut-Rhin	3934	329	55	196	53	617	491	83	657	1453
6 Activités touristiques	Nombre d'établissements de l'ESS										
	Sirene	assoc	Copp	Banques assurances	Total						
	Mulhouse	1534	10	49	1593						
	m2A	2967	38	115	3120						
	Haut-Rhin	8891	212	393	9496						
	Nb de salariés estimé de l'ESS										
	Sirene	assoc	Copp	Banques assurances	Total						
	Mulhouse	9374	91	750	10215						
	m2A	13846	459	1297	15602						
	Haut-Rhin	27755	1790	3276	32821						
6 Activités touristiques	Capacités hôtelières										
	INSEE, RP	Nb hotels	nb chambres	dont 3*** et +	dont non classés						
	Mulhouse	16	1151	10	742	3	185				
	m2A	39	2288	19	1282	9	330				
	Haut-Rhin	253	8491	130	5286	66	1534				
	Capacité des campings										
	INSEE, RP	Nb campings	nb places	dont 3*** et +	dont non classés						
	Mulhouse	1	186	1	186						
	m2A	4	326	1	186						
	Haut-Rhin	57	1018	26	3503	21	1018				

Autres hébergements collectifs		
	Nb	lits
Mulhouse	4	741
m2A	4	741
Haut-Rhin	24	5619

Diplôme le plus élevé de la population de plus 15 ans non scolarisée					
INSEE, RP	total	ss dip	CAP	Bac	sup
Mulhouse	75 335	37,7	25	14,5	22,9
m2A	200 150	28,5	29,8	15,8	25,8
Haut-Rhin	574 436	25,6	31,1	16,5	26,8

Les logements en 2018								
INSEE, RP	Nb de logements	Nb résidences principales	Part des res principales suroccupées	logements vacants	en % des logements	Res principales construites avant 2016	dont construites avant 1970	soit en %
Mulhouse	58 138	47 839	8,7	9 246	15,9	47 585	29 807	62,6
m2A	135 688	119 417	4,7	14 645	10,8	117 881	56 308	47,8
Haut-Rhin	380 238	333 661	3,2	34 099	9,0	327 700	142 576	43,5

emploi par CSP en 2018								
INSEE, RP	Total	agric	ACCE	CPIS	PI	E	O	part des ouvriers et employés (hors agriculture)
Mulhouse	55 196	21	2 682	8 968	16 504	16 856	10 165	49,0
m2A	107 523	235	5 832	14 608	30 695	30 059	26 094	52,3
Haut Rhin	280 895	3 018	16 876	36 744	75 887	78 657	69 713	53,4

Evolution de la population				
INSEE, RP	2008	2013	2018	evo 08/18
Mulhouse	111 850	112 063	108 942	-2,6
m2A	269 530	273 894	274 066	1,7
Haut-Rhin	746 072	758 723	764 981	2,5

Principales données concernant les habitants des QPV							
insee	population municipale 2018	Méd des revenus dispo	1er quart revenus déclarés	Tx pauvreté à 60%	16-25 ans non scolarisés ss emploi	DE ABC au 31/12/2020	part des emplois précaires
	2018	2018	2018	2018	2020	2020	2020
Coteaux	8 117	12 480	3 020	55,7	37	1327	32,2
Bourtzwiller	4 084	13 450	5 140	45,1	32,7	796	24,9
péricentre	32 402	13 570	4 680	46,2	36,1	5319	25,4
Drouot	4 290	13 990	5 870	42,7	38	753	23,2
Brustlein	1 299	14 260	6 090	42,7	nc	170	24,4
Markstein	1 799	14 260	6 310	36,6	40,1	235	29
tous QPV		13 770	4 870	44,7			
Mulhouse					28	15 451	20,7
Mulhouse-Ilzach					28		19,9
Ilzach						1 570	
Wittenheim					25	1 379	12,4
m2A					23	28 759	14

2.2. Le territoire du projet

1- Rendre l'Agglomération plus compétitive et intelligente

Vers un renouveau économique

Le tissu économique de l'agglomération mulhousienne s'érode progressivement¹. Les fortes pertes d'emplois salariés dans l'industrie automobile expliquent en partie seulement le phénomène car toutes les activités industrielles sont orientées à la baisse de leurs effectifs. Contrairement à d'autres territoires ayant eux aussi un passé industriel, aucun « relais » n'apparaît. Dans la zone d'emploi de Mulhouse, la seule activité industrielle créatrice d'emplois est la gestion de l'eau et des déchets, mais cette branche n'a pu que créer 77 emplois en 15 ans. Cela alimente un niveau de chômage² élevé dans l'agglomération et des niveaux de revenu bas³.

Le territoire fait donc face à un double impératif :

- Soutenir les entreprises industrielles pour faciliter leur modernisation et leur numérisation. C'est le sens de la politique de soutien au numérique industriel, dont l'emblème est le Quartier Fonderie à Mulhouse. Un renforcement des politiques de filières, concernant les axes prioritaires distingués dans la stratégie économique de spécialisation intelligente de l'agglomération, pourrait être envisagé. Les petites entreprises de production qui forment une part non négligeable du tissu industriel mériteraient d'y être plus étroitement associées.
- Faire émerger de nouvelles activités, voire de nouvelles formes d'économie.

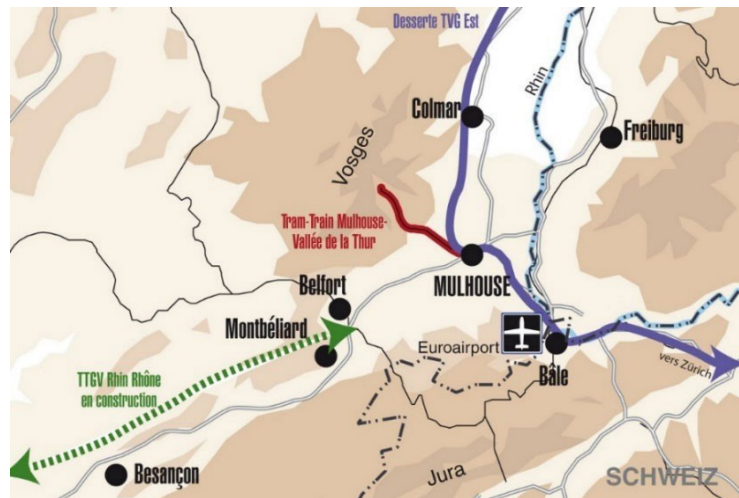
En effet, les activités tertiaires se développent, mais à un rythme faible en comparaison de leur croissance nationale. Le commerce (la grande distribution) perd des emplois et l'on constate un déficit marqué en activités scientifiques et techniques, ou plus largement d'activités à forte intensité en connaissance, sur le territoire de m2A. Or, sans une capacité d'ingénierie suffisante, il est très difficile d'attirer ou de retenir des activités industrielles.

Cela suppose entre autres que l'image du territoire soit améliorée. Le Salon Be Est « industrie du futur », la création du KM0 (avec presque 40 articles dans la presse nationale) y contribuent. Peut-être convient-il d'élargir la cible en développant des activités jusqu'à présent peu valorisées. On citera notamment :

- Les activités créatives⁴ qui se sont fortement développées dans l'agglomération ces dernières années, mais sans réelle politique d'accompagnement. A ce titre, la poursuite des travaux de requalification du quartier « DMC » s'avère cruciale.
- Les activités d'économie sociale et solidaire pour lesquelles le potentiel est important dans l'Agglomération⁵ et qui peuvent constituer des vecteurs d'innovations sociales, économiques et environnementales. A cet égard, l'initiative de la ville de Wittenheim qui souhaite s'inscrire parmi les Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée, pourrait servir de « test » avant déploiement à plus grande échelle.
- Les activités touristiques, pour lesquelles un sous-équipement est constaté comparativement au reste du Haut-Rhin⁶, avec de faibles capacités hôtelières et de camping. Cela reflète un sous-investissement de ce domaine. Ce développement peut être conçu à l'échelle de l'Agglomération et en lien avec les territoires du Sud Alsace. La position géographique de l'Agglomération, à proximité de la Suisse, du Jura et des Vosges et sa remarquable connectivité invitent à creuser cette voie.

¹ Les chiffres en exposant renvoient au tableau de données pages 12 et 13.

Mulhouse : une situation tri-nationale servie par une remarquable connectivité



De plus, l'agglomération est riche de musées techniques de premier rang, dont les collections pourraient être mieux valorisées et ainsi participer au développement des activités touristiques.

Vers un déploiement de nouveaux outils et offres de formation

Il ne sera possible de développer de nouvelles activités, a fortiori innovantes, à forte intensité technologique ou en connaissance, sans que l'effort de formation ne soit amplifié. Le niveau de formation de la population de l'agglomération est faible⁷, avec une part importante d'actifs sans diplôme professionnel, et une faible part d'actifs diplômés du supérieur. L'Université de Haute Alsace fait un travail remarquable en déployant des formations en alternance, en cycle court, qui lui permettent d'avoir parmi les étudiants une part importante de filles/fils d'ouvriers et d'employés qui trouvent une voie d'ascension sociale. Mais l'université ne peut pas tout.

Notamment si une part très élevée de jeunes quitte prématurément le système éducatif et vont grossir le rang des NEET (jeunes sans emploi ni formation). Réformer les pratiques éducatives s'impose, tout comme le renforcement des moyens mis au service de l'orientation des jeunes et des formations ad hoc. Les territoires qui créent, dans certaines branches industrielles ou servicielles, des emplois, s'appuient le plus souvent sur un appareil de formation dédié et mis en lumière. C'est par exemple le cas à Cholet, à Belfort- Montbéliard autour de la maroquinerie de luxe.

Les efforts entrepris, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (avec le déploiement d'une « Cité éducative » aux Coteaux) méritent d'être poursuivis avec, en prime, l'accès à de nouvelles façons d'apprendre grâce par exemple au Kid's Lab qui complète l'action éducative classique.

2- Rendre l'Agglomération plus verte, résiliente et à faibles émissions

L'Agglomération mulhousienne s'est toujours montrée volontariste en matière d'action climatique. Elle a lancé un Agenda 21 dès 2003 et s'est engagée dès 2006, avant même les lois Grenelle, dans l'élaboration d'un Plan Climat. L'histoire des lieux explique en grande partie cette priorité donnée à l'environnement.

A la reconquête des friches

Mulhouse et son agglomération se sont développées sans réelle planification, au gré de l'implantation et de la croissance des usines et autres entreprises, jusque dans les années 1990. La disponibilité du foncier a

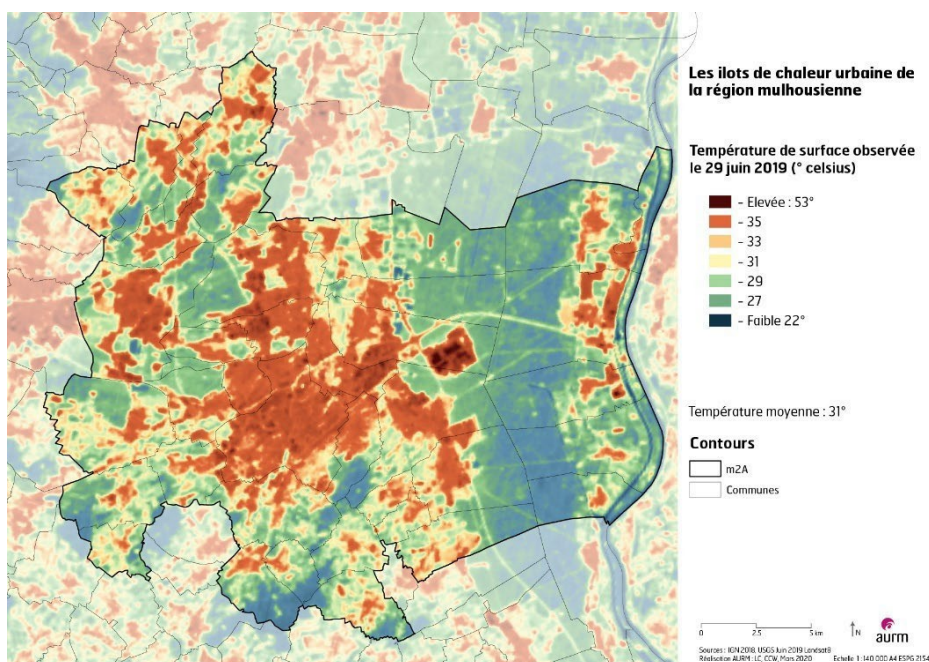
permis un éparpillement des implantations et les restructurations industrielles ont entraîné la multiplication de friches industrielles, comme les friches DMC et Fonderie à Mulhouse. Les difficultés de la grande distribution peuvent conduire à de la vacance dans les grandes zones commerciales de l'agglomération, ce qui ne joue pas en faveur de leur attractivité. Plus récemment, le « compactage des sites » (Stellantis à Sausheim en est un bon exemple) a fait qu'une partie des sites à vocation économique est sous-utilisée.

Il est donc essentiel de repérer toutes ces opportunités immobilières et foncières, de les requalifier en profondeur, pour offrir aux entreprises de nouvelles opportunités d'implantation. En effet, non seulement l'agglomération souffre d'une quasi-pénurie de « grandes parcelles » mais, de plus, la Loi Climat et Résilience, votée en 2021, va réduire drastiquement les possibilités d'extensions urbaines. Il importe donc de pouvoir remobiliser tous les potentiels fonciers et immobiliers vacants ou en friches.

Le nouveau PCAET (Pacte Climat Air Energie Territorial) voté en 2022 va plus loin. La majeure partie des zones et parcs d'activités sont anciens et datent d'une époque où l'on ne se souciait ni d'atténuation ni d'adaptation aux changements climatiques. Les nouvelles normes d'aménagement font maintenant une large place à l'adaptation, en complément de l'optimisation de l'efficacité énergétique.

Pour une amélioration de la qualité de vie

Le développement rapide et sans planification de l'agglomération au XIXe et XXe siècles laissent aussi derrière lui des villes fortement minéralisées. Il en résulte, en ces temps de changements climatiques, la formation d'îlots de chaleur.



Il est urgent d'accélérer les grands travaux d'aménagement de l'espace qui visent à reconstruire une trame verte et bleue. C'est notamment le sens de « Mulhouse Diagonales » projet urbain ambitieux démarré en 2018, vise à redonner leur place à la nature et à l'eau en réaménageant notamment 10 km de berges.

Les réflexions menées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial visent également à accroître les surfaces dédiées à l'agriculture urbaine et périurbaine, avec pour objectifs centraux de réduire la dépendance alimentaire en permettant au plus grand nombre d'accéder à une alimentation de qualité et de

rétablir la biodiversité, largement réduite par les monocultures intensives. L'exemple de la ville d'Ungersheim, « ville en transition », montre qu'il est possible de poursuivre des objectifs très ambitieux en la matière.

La ville et l'agglomération, notamment la partie correspondant au bassin potassique, héritent également d'un habitat ancien⁸ avec une part importante de logements construits avant 1970, c'est-à-dire à une époque où n'existait aucune réglementation thermique. Ce qui explique en partie le taux de vacance des résidences principales très élevé, notamment à Mulhouse : une partie de l'habitat est très dégradée.

L'effort important de rénovation thermique des logements doit donc être poursuivi. Il en va de même des bâtiments publics qui ne correspondent plus aux normes en vigueur.

Ainsi, la loi Climat et Résilience va jouer comme un aiguillon fort. En effet, les bâtiments à vocation habitat les plus énergivores ne pourront plus être loués, mais, de plus, cette loi institue les Zones à Faibles Emissions – Mobilité. Ces ZFE ont pour but de lutter contre la pollution de l'air et ses effets délétères sur la santé. Il va donc falloir, dans les années à venir, repenser de fond en comble la circulation des personnes et des biens dans l'agglomération, repenser toute la logistique urbaine. L'acceptabilité socio-économique de ces mesures n'ira pas sans mesures de soutien aux acteurs concernés, sans la mise en œuvre de solutions innovantes, comme peuvent l'être par exemple les espaces logistiques urbains ou les centres de distribution urbaine.

Vers la transition énergétique

La création des ZFE va réorienter la flotte de véhicules personnels et professionnels vers des énergies alternatives : bio-gaz, électricité et hydrogène. Ces matériels roulants se développent, mais leur plein déploiement ne pourra avoir lieu que si toutes les communes de l'agglomération s'équipent de bornes de recharge et de pompes. Cela représente un effort financier important, d'autant que selon les lieux, les réseaux ne seront pas adaptés.

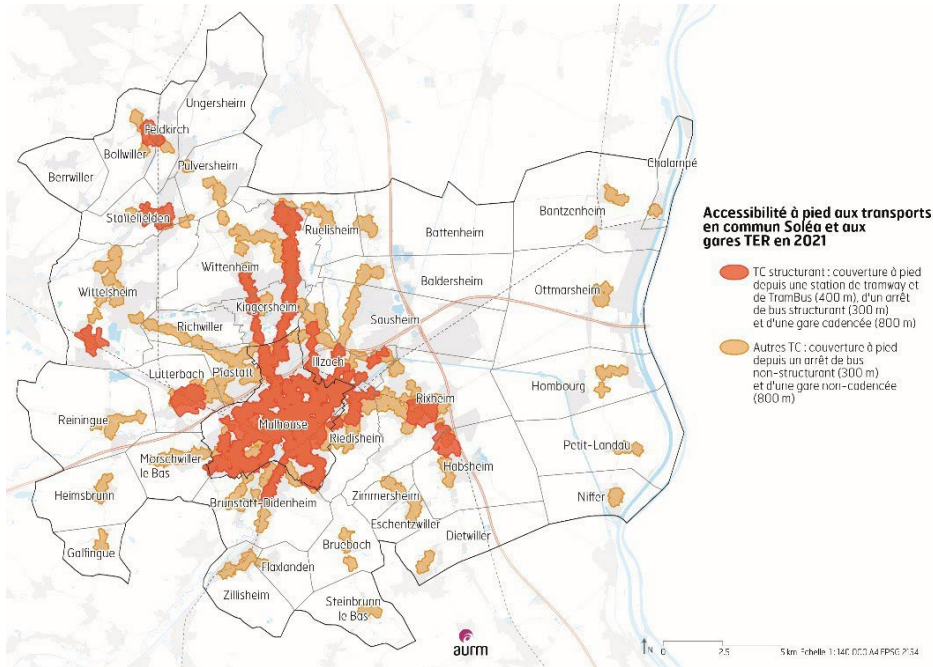
De la même manière, l'agglomération mulhousienne accueille de très importants sites chimiques sur la plateforme d'intérêt national de Chalampé. Lesquels utilisent beaucoup d'hydrogène, issu pour l'heure d'hydrocarbures. Pour tenir les engagements de l'Etat et des Régions, des sources décarbonées devront être développées. Cela supposera une politique de l'eau renouvelée et la mise en œuvre de capacités accrues de production d'électricité renouvelable.

Le mix énergétique de l'agglomération peut être largement amélioré. Si le territoire n'est pas propice au développement de l'éolien, il est propice au développement du photovoltaïque qui peut se développer sur des espaces (comme des terrains miniers ou d'anciennes décharges) qui ne peuvent accueillir ni logement, ni activités, ni agriculture. De même, les réseaux de chaleur peuvent encore se développer, notamment grâce à la récupération de chaleur fatale émise par de grands industriels.

De manière plus générale, l'agglomération s'est engagée au travers du programme « Blue Industries » pour la performance et la décarbonation de l'industrie, programme qui a vocation à se diffuser à l'ensemble de l'industrie et au territoire sud Alsace.

3. Rendre l'agglomération plus connectée

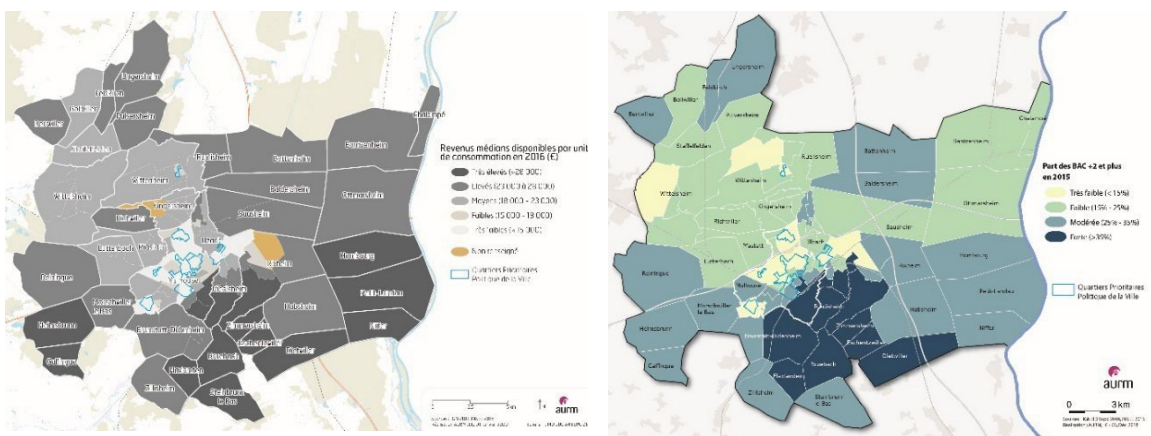
La connectivité extérieure de l'agglomération est très bonne. Elle dispose d'un aéroport international, d'un port fluvial, elle est desservie par deux autoroutes, le TVG Est Européen et TGV Méditerranée. Par contre, les liaisons internes à l'agglomération pèchent encore. Tous les pôles d'emploi de l'agglomération ne sont pas connectés entre eux de manière efficace et susceptible d'entraîner un report modal de la voiture vers les transports en commun.



Certaines extensions du tramway, prévues dans les documents d'urbanisme, n'ont pas été réalisées. Des villes de plus de 10 000 habitants ne sont ainsi pas reliées entre elles et avec la ville centre de manière rapide. Le réseau de pistes cyclables est discontinu et a plus été conçu dans le cadre d'activités de loisirs qu'un usage intensif et faisant appel à de nouveaux modes de déplacements doux : vélos à assistance électrique, vélos cargos... Autant de sujet pour lesquels la réflexion mérite d'être reprise, car ils conditionnent la réussite de la transition énergétique.

4. Rendre l'Agglomération plus sociale et inclusive

La ville de Mulhouse et l'agglomération, ont gardé un profil très « populaire ». Les catégories socio-professionnelles « ouvriers » et « employés » y sont sur-représentées⁹. Dans les faits, le territoire repose sur une dichotomie très forte.



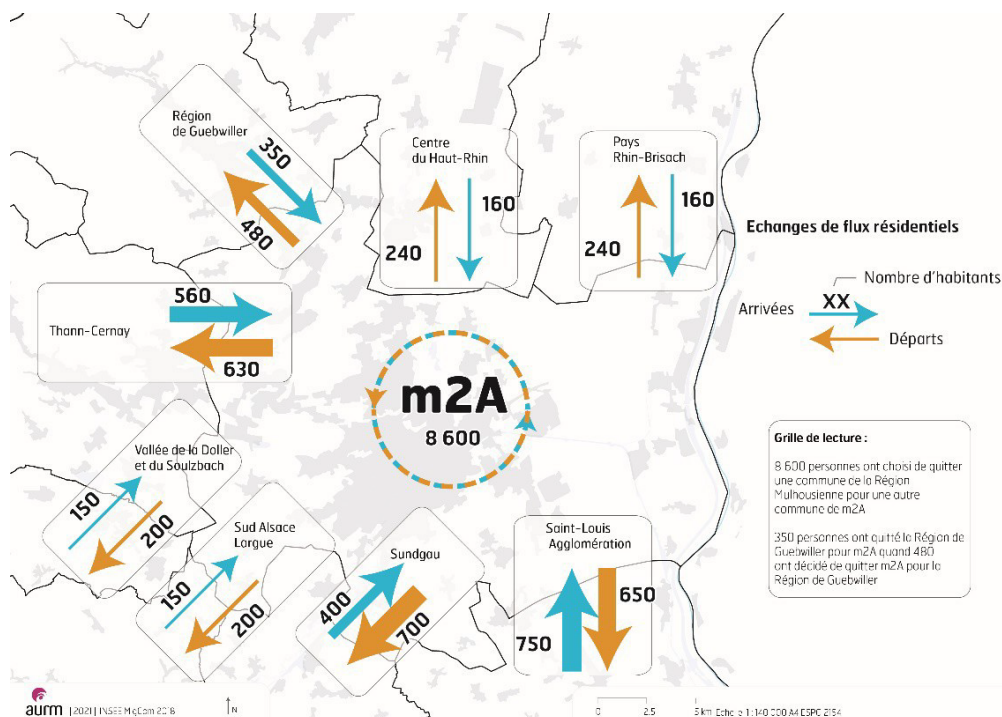
A gauche, les revenus médians de la population. La carte fait ressortir des revenus élevés au sud de l'agglomération, une ville centre aux très faibles revenus et le Bassin Potassique avec de faibles revenus. A gauche, la part de la population ayant au moins un diplôme supérieur au Bac+2. On retrouve le sud de l'agglomération peuplé de personnes formées, ayant souvent un statut cadre, ayant des revenus d'autant plus élevés qu'elles travaillent en Suisse. La ville centre s'illustre par une très faible part de la population accédant à ce niveau de diplôme de même, mais dans une moindre mesure, que le Bassin Potassique.

Un écart important est constaté entre les quartiers et communes « riches », peuplées de personnes diplômées, en emploi et des quartiers et des communes beaucoup plus pauvres, peuplées de personnes peu qualifiées et souvent sans emploi. Une grande partie de ces personnes réside dans les « Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville¹¹ », à Mulhouse notamment, mais aussi dans les villes de Wittenheim et Illzach.

Ces quartiers, souvent construits dans les années 1960/70 connaissent des difficultés importantes. Certains bâtiments, dont des copropriétés dites dégradées, ne sont plus aux normes voire sont dangereux pour leurs habitants.

La ville et l'agglomération ont déjà fait beaucoup pour résorber ces « points noirs ». La cité des 420 à Bourtzwiller a été détruite, une partie du quartier du Nouveau Drouot commence à l'être. Il reste énormément à faire, tant dans le centre ancien (le quartier Péricentre) que dans le quartier de la Fonderie (rénovation prévue de 800 logements), et le quartier Coteaux pour lequel une restructuration d'ensemble est en vue dans le cadre du projet « Coteaux 2032 ».

La réalisation de ces programmes de travaux, liée aux efforts pour mieux former et orienter les jeunes, permettront de rééquilibrer les territoires, ce qui jouera sans doute en faveur de son attractivité globale. En effet, pour l'heure, ni la ville de Mulhouse, ni l'agglomération ne jouissent d'une forte attractivité. L'évolution positive de la population que connaît l'agglomération¹⁰ est due au solde naturel. Pour le reste, on constate que des forces centrifuges sont à l'œuvre, avec d'importants départs de population vers d'autres communes du Haut-Rhin.



5. Rendre l'Agglomération plus citoyenne

Pour une politique numérique responsable

Ces deux dernières années, la crise sanitaire a mis en évidence une réelle fracture numérique dans l'agglomération et tout particulièrement la ville de Mulhouse. Dans les QPV, une partie des habitants ne disposent pas du matériel informatique ou de la connexion nécessaire pour accéder au site du Ministère de l'Éducation Nationale. Une partie des jeunes élèves a donc « décroché ».

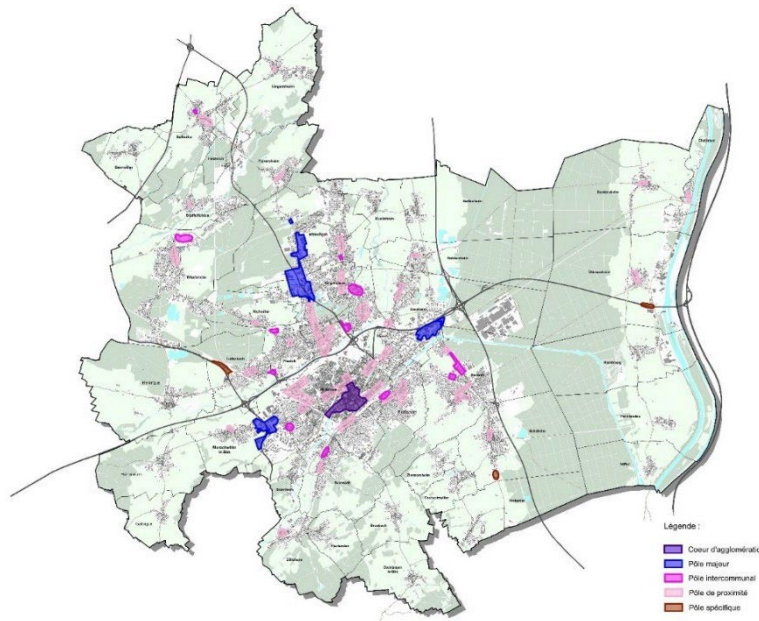
Au-delà, la numérisation de la vie administrative place toute une partie des habitants (les personnes âgées notamment) dans le désarroi. Soit ces personnes ne s'expriment que peu en français, soit elles sont peu familiarisées avec les outils numériques. Qu'il s'agisse d'accéder à des services publics ou d'accéder à l'emploi, la numérisation ne leur permet pas d'accéder à certaines opportunités. Il est donc nécessaire de combler cette fracture en développant une politique spécifique (qui touche autant l'équipement que la formation ou l'appui à l'usage des technologies numériques) qui rende le numérique responsable, à la portée de toutes et tous et au service des habitants.

Reconstruire les villes et les villages pour leurs habitants

La conception fonctionnaliste de l'urbanisme qui a longtemps prévalu est synonyme de ville des déplacements et de la voiture. Les activités ont déserté les centres bourgs et centres villes pour rejoindre des zones spécifiquement dédiées, accessibles uniquement en voiture, ce qui fait que ces centralités sont traversées par l'incessant ballet d'automobiles.

La création des ZFE, qui vient s'ajouter à la volonté de certains élus de changer radicalement de modèle urbain, permet d'envisager une reconquête des espaces publics. Cela passe par deux changements majeurs.

- D'une part, une ville de la proximité (ou du quart d'heure). Les quartiers doivent être rééquipés de telle sorte que les aménités du quotidien puissent y être satisfaites, sans recourir à l'automobile ni aux grands déplacements. Cela peut bien sûr s'accompagner du développement des transports en commun pour la partie incompressible des déplacements.



Des pans entiers du territoire de l'agglomération n'ont aucun commerce de proximité. Il en va de même pour l'accès à certains services, médicaux par exemple.

- D'autre part, l'espace public doit être apaisé par de moindres flux automobiles et par le développement des mobilités douces. **Ce peut donc être l'occasion de repenser les flux de marchandises en ville en réorganisant la logistique urbaine de l'agglomération. On peut en espérer non seulement des gains en santé, mais aussi en qualité de vie dans des espaces plus propices à l'échange et à la mixité sociale et culturelle.**

OPPORTUNITES

- Loi Climat et résilience, institution du ZAN et de la ZFE qui obligent à l'action
- Augmentation des prix des énergies comme signal positif pour la rénovation du bâti et la transition énergétique
- Objectifs transversaux de l'agglomération mis à jour dans le nouveau PCAET
- Relocalisation possible d'activités industrielles dans le cadre de la réorganisation des chaînes de valeur
- Succès de la politique « industrie et numérique », changement de l'image du territoire
- Existence d'un potentiel foncier et immobilier à remobiliser
- Existence d'un patrimoine naturel, industriel et culturel au potentiel important

MENACES

- Situation économique et géopolitique globale, montée de l'inflation, perturbation des chaînes logistiques
- Changements climatiques, nécessité de mesures d'atténuation et d'adaptation
- Faible acceptabilité par la population de changements nécessaires, mais négativement perçus (verdissement des véhicules, taxe carbone...)
- Perte de savoir-faire industriel et de services à haute intensité en connaissance
- Image insuffisamment qualitative du territoire
- Déficit d'attractivité d'autant que le territoire est concurrencé par la Suisse, notamment pour les personnes les plus qualifiées.
- Fracture numérique, nouvelle dualité sociale

FORCES

- Excellente connectivité extérieure
- Naissance de nouvelles coalitions d'acteurs porteurs de projets innovants (KMO, festival JAIM...)
- Présence d'une université technologique offrant de nombreuses formations supérieures en alternance
- Volontarisme des élus pour déployer de nouvelles solutions aux problèmes sociaux et environnementaux : Mulhouse Diagonales, Ungersheim ville en transition, Wittenheim Territoire Zéro Chômeur, Projet Alimentaire Territorial...
- Tissu d'entreprises créatives et du numérique en plein développement
- Tissu de petites entreprises de production dense en compléments de la présence de grands donneurs d'ordres.
- Force du tissu d'organismes de l'Economie Sociale et Solidaire

FAIBLESSES

- Population aux niveaux de formation trop faibles, trop de sorties prématurées du système éducatif.
- Part importante de demandeurs d'emploi et « autres inactifs »
- Pertes d'emplois industriels plus forte qu'en France et part des activités scientifiques et techniques plus faible qu'en France.
- Moyens limités pour financer les projets et surtout l'ingénierie de projets
- Positionnement spatial de l'agglomération, tri-frontalière certes, mais aussi en dehors des grands axes nationaux
- Travail en commun interterritorial encore insuffisamment développé
- Habitat ancien énergétivore et forte précarité énergétique
- Transports en commun et modes doux insuffisamment développés.

2.3. Une stratégie urbaine innovante

5.1.1 Au niveau de la Ville Centre



Ville de Mulhouse : un cœur d'agglomération, catalyseur d'innovation

En qualité de ville centre, la ville de Mulhouse occupe une place particulière au sein de l'agglomération. En effet, avec ses 112 000 habitants, plus de 40 % de la population de m2A vit à Mulhouse.

Elle regroupe sur son ban communal les principales fonctions métropolitaines de l'agglomération. Outre la présence des grandes administrations publiques, elle accueille sur son ban communal, les principaux sites d'envergure métropolitaine (le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, plusieurs cliniques et équipements de santé, le parc des expositions, l'Université de Haute Alsace et différentes écoles de formation supérieure, le Parc Zoologique et Botanique, les musées techniques à rayonnement international, les équipements structurants culturels, sportifs et de loisirs ...) ou encore les projets économiques phares de l'agglomération notamment sur le quartier de la Gare, de la Fonderie ou encore de DMC.

En termes d'emploi, la Ville de Mulhouse concentre 51 % des emplois de l'agglomération et 60 % des emplois tertiaires.

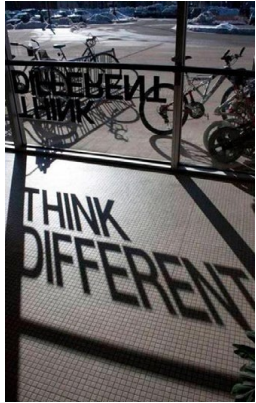
En outre, elle polarise les principaux enjeux en matière de renouvellement urbain et d'habitat. Par ailleurs, d'importants équipements en matière d'énergie renouvelable (réseaux de chaleur de l'Illberg) sont implantés sur la Ville. Elle joue par ailleurs, un rôle prépondérant, à l'échelle du territoire, sur la préservation et la distribution de la ressource en eau.

Enfin, l'image et l'attractivité de l'agglomération sont indissociables de celles de la ville centre.

Parallèlement, la ville de Mulhouse est confrontée à des défis spécifiques, fruit de son histoire : une population jeune (28% à moins de 20 ans), cosmopolite (138 nationalités), des enjeux sociaux prégnants (**46 % de la population vit en quartier prioritaire**, 89 % des écoles sont classées en Réseau d'Education Prioritaire quand la moyenne académique est de 5,8 %, un revenu médian inférieur de plus de 20 % par rapport à celui de m2A).

Ces quelques éléments rappelés ci-dessus mettent en évidence que l'avenir de l'agglomération et de la ville de Mulhouse sont intimement liés et que leurs politiques publiques respectives sont complémentaires et participent conjointement au même objectif de servir au mieux les habitants et préparer le territoire de demain.

Stratégie urbaine : faire de Mulhouse une ville apaisée, durable et du bien être au service de l'ensemble de l'agglomération



Cette ambition structure désormais l'action de la Ville de Mulhouse pour la décennie engagée. La ville de demain sera décarbonée, répondant ainsi aux défis climatiques, car tournée notamment autour des modes de déplacements doux. Elle offrira une meilleure qualité de vie et permettra plus de bien-être et de convivialité grâce à des aménagements urbains de haute qualité environnementale.

Ainsi, la ville de Mulhouse a fait le choix de concevoir la ville autrement. Il s'agit avant d'intégrer les enjeux climatiques et de préservation des ressources et de faire la part belle à la nature en ville, désormais considérée comme une véritable colonne vertébrale d'aménagement et non plus comme un simple politique d'agrément.

En ce sens, Mulhouse portée par cette ambition s'inscrit parfaitement dans les objectifs fixés par l'Union européenne.

Pour concrétiser cette ambition et s'appuyant sur un programme pluriannuel d'investissement d'ores et déjà adopté de plus de 330 millions d'euros, la ville de Mulhouse a défini **cinq priorités d'action** :

- **Protéger chacun et être attentif à tous** : il s'agira avant tout d'assurer la sécurité des biens et des personnes avec notamment la modernisation et le développement de la vidéo protection, l'optimisation de l'éclairage public, de donner la priorité à l'éducation avec un Plan Ecoles d'ampleur, et de soutenir les Mulhousiens les plus fragiles.
- **Construire une ville attractive, toujours plus belle et agréable à vivre** : pour cela, la poursuite du programme de renouvellement urbain et le renforcement d'une ville nature sobre en énergie en constitueront les deux axes majeurs.
- **Favoriser la création d'emplois** : la ville de Mulhouse s'attachera à soutenir le dynamisme entrepreneurial et l'innovation, à accompagner le commerce mulhousien, à participer à la reconversion des friches et notamment du quartier de la Fonderie et de DMC pour en faire de véritables quartiers d'avenir multi fonctionnelles.
- **Renforcer les mobilités douces en cœur d'agglomération** : les aménagements des espaces publics prévus ce mandat donneront la priorité à l'usage de la marche pied, du vélo et des transports en commun. Apaiser la ville sera le principal marqueur de l'action municipale de ce mandat sur l'espace public.
- **Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de chaque mulhousien et au rayonnement du territoire** : la ville de Mulhouse, en s'appuyant sur ses équipements publics et en lien avec les différents partenaires, s'attachera à favoriser les loisirs

La Ville de Mulhouse se dote d'un référentiel d'éco-conditionnalité des projets

La ville de Mulhouse a mis en place son propre référentiel pour que tous les projets convergent vers cet objectif de ville résiliente, nature et durable. Ce référentiel comprend les axes suivants :

- Lutte contre les îlots de chaleur
- Préservation des ressources
- Patrimoine végétal et naturel*
- Mobilités douces



Ce référentiel permettra d'intégrer dans tous les cahiers des charges d'aménagement de l'espace public des objectifs et critères environnementaux.

Il constitue également un outil d'analyse des projets pour en évaluer la performance et les impacts, de manière objective grâce à des indicateurs mesurables dans les 4 axes retenus. Parmi ces indicateurs, figurent notamment le coefficient de végétalisation, l'indice de canopée, l'albédo, le nombre de plantations, l'intégration des mobilités douces, la desimperméabilisation des sols, l'origine des matériaux...

Tous les projets d'aménagement seront soumis à ce référentiel.

et le rayonnement culturel, à soutenir la vie associative et développer le sport et la prévention « santé ».

Ces 5 priorités d'action s'organisent notamment autour de **6 grands projets transversaux** qui marquent la volonté de consolider une approche globale, multidimensionnelle, et fédératrice :



- **Habitat et renouvellement urbain** : le renouvellement sera ciblé sur trois quartiers prioritaires : le péricentre avec notamment les quartiers Briand et le secteur Fonderie, les Coteaux et Drouot. Une attention particulière sera donnée au traitement des copropriétés privées dégradées (Coteaux, Tour de l'Europe), à l'habitat dégradé en secteur diffus, aux anciennes friches qui deviennent des quartiers d'avenir (Fonderie, DMC...)



- **Mulhouse Diagonales et la nature en ville** :

avec une volonté forte d'accélérer sa transition écologique et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, Mulhouse s'engage dans une politique ambitieuse de nature en ville, de création d'îlots de fraîcheur et de cours d'école résilientes. Le végétal devient la colonne vertébrale du projet urbain. Dans ce cadre, le projet Mulhouse Diagonales, vise à redessiner la ville en donnant toute sa place à l'eau et au patrimoine naturel.



- **Mulhouse Grand centre et attractivité** : au travers de ce projet, l'objectif est de conforter le centre-ville de Mulhouse, premier pôle d'attractivité de l'agglomération. Une action conjointe sera menée à la fois pour renforcer l'attractivité commerciale, développer le plateau piétonnier du centre-ville, repenser son accessibilité et le stationnement et enfin renforcer l'offre de logement moyen et haut de gamme.

- **Mobilités douces et art de vivre** : concrétisant la notion de ville apaisée et conviviale, ce projet vise à transformer la ville en rationalisant la place de la voiture, pour offrir davantage d'espaces au végétal, aux modes actifs de déplacement, aux transports en commun, et aux usages récréatifs et conviviaux. Outre le fait de proposer des mobilités à vivre, connectant la plupart des quartiers au centre-ville et aux espaces naturels valorisés par le projet Mulhouse Diagonales, ce projet participe pleinement aux objectifs de transition écologique de la ville. Au total, plus de 5 kilomètres de linéaires de voiries structurantes sont concernés, permettant la plantation de 500 arbres.





• **Ville des intelligences** : dans la continuité des actions menées lors du précédent mandat, ce projet par nature transversal répond à une volonté politique de créer une nouvelle dynamique autour du numérique responsable et de l'innovation, véritable ADN de la ville de Mulhouse. Dans le cadre d'une stratégie globale et partagée, s'appuyant sur l'intelligence collective et les usages, le projet de la ville des intelligences s'attachera en premier lieu à lutter contre la fracture numérique, à améliorer la qualité de vie des Mulhousiens grâce aux outils numériques, à réduire l'empreinte carbone, à donner à notre jeunesse la capacité d'accéder aux métiers de demain et à renforcer la capacité d'innovation des acteurs du territoire pour faire de Mulhouse un laboratoire d'innovation et d'expérimentation, grandeur nature.

• **Ville participative** : amener les Mulhousiens à être acteurs de la construction de la ville de demain et les engager dans une démarche de transformation collective et individuelle pour tendre vers une ville toujours plus conviviale et plus solidaire et ainsi « faire Cité », telles sont les ambitions majeures de ce projet. Avec l'agence de la participation citoyenne comme outil principal et forte de son expérience acquise en matière de démocratie participative, la ville de Mulhouse mènera des concertations adaptées sur l'ensemble des grands projets. Plus globalement, il s'agit, avec pour les habitants, de construire la ville de demain, d'encourager l'engagement donnant/donnant pour tendre une ville plus solidaire et apprenante et d'accompagner les initiatives en faveur d'une ville plus durable.



La stratégie de la ville centre de Mulhouse et celle de Mulhouse Alsace Agglomération partagent des enjeux communs articulés autour de :

- l'attractivité et le rayonnement du territoire,
- la transition écologique, la reconquête de la nature et de la biodiversité,
- l'innovation, ADN du territoire,
- le renouvellement urbain et l'habitat,
- la reconversion de friches industrielles, quartiers d'avenir,
- le développement des mobilités douces.

Ainsi, l'articulation entre les politiques communautaires et les politiques de la ville centre s'avère indispensable, et cela au profit de l'ensemble du territoire.

5.1.2 Au niveau de l'Agglomération

La stratégie de l'agglomération repose sur les 4 axes de son projet de territoire « Horizon 2030, Mulhouse Alsace Agglomération, territoire de tous les possibles » approuvé en conseil d'agglomération en novembre 2021.

AXE 1 - La transition énergétique, un territoire de nouvelle donne environnementale

La préservation et la valorisation des ressources et de l'environnement sont une priorité de Mulhouse Alsace Agglomération. Cette priorité se traduit par des actions concrètes comme la mise en œuvre d'un **programme alimentaire territorial** qui privilégie les circuits courts, le développement de fermes urbaines et de maraîchages en agriculture durable et locale. Cette priorité s'exprime aussi à travers la

collecte, la réduction et la valorisation des déchets mais aussi à travers la protection des milieux naturels et de la biodiversité et l'éducation à l'environnement. M2A souhaite agir sur la qualité de l'air et de l'eau et sur l'assainissement. Ces deux derniers enjeux se combinent avec la nécessité d'anticiper et d'atténuer les effets du changement climatique sur la ressource.

M2A est un territoire d'innovation énergétique basé sur la sobriété et la souveraineté. L'agglomération souhaite développer et **promouvoir les énergies renouvelables** tels que le photovoltaïque, les projets de méthanisation, l'hydrogène décarboné et créer un centre de recherche dédié aux énergies de demain. M2A va développer encore les réseaux de chaleur et les centrales thermiques et améliorer la performance énergétique de tous les bâtiments publics (aide au diagnostic, au suivi et à l'optimisation des consommations énergétiques commune par commune).

Au niveau des transports, m2A va faire la **promotion de toutes les mobilités**, en engageant un plan de renouvellement de la flotte des véhicules communautaires (flotte de bus qui migre au biogaz avec station publique) et en favorisant l'usage des transports en commun (accessibilité des services, étude sur l'extension de lignes de tramway, service de transport à la demande). M2A va investir dans la promotion de toutes les mobilités douces (expérimentation du covoiturage et des véhicules en libre-service). L'aménagement et l'entretien de pistes cyclables sécurisées sera une priorité pour promouvoir l'usage du vélo (participation à défi vélo, extension du réseau, forfaits mobilité durable, location de vélos électriques, création d'une cité du vélo et d'un réseau d'acteur vélos de m2A).

Au niveau du transport international et transfrontalier, m2A souhaite accompagner le **développement des ports** de Mulhouse-Rhin et favoriser le **tourisme fluvestre**. C'est dans cet esprit d'ouverture que m2A appuie également la démarche du raccordement ferroviaire de l'Euroairport.

AXE 2 - Un territoire d'accueil dynamique

M2A est un territoire propice au développement économique et à l'emploi comme en témoignent les grands projets portés sur le territoire : Industrie 4.0, green business, Cetim Grand Est. Les relocalisations d'entreprises, le déploiement de l'économie circulaire, sociale et solidaire forment les piliers de la stratégie et de la vision économiques de m2A.

M2A souhaite animer les réseaux existants et renforcer les relations avec les entreprises en mettant l'accent sur **les filières d'avenir** que sont la logistique, la pharma-santé, la chimie-matériaux, l'agroalimentaire, le numérique, les énergies (hydrogène). À travers ses actions, m2A a pour objectif de développer l'entrepreneuriat, la création d'entreprises et de densifier le tissu économique.

M2A souhaite investir dans l'emploi et l'aide au recrutement à travers les forums pour l'emploi, la transmission des savoirs et les liens directs qu'elle crée avec les entreprises. M2A souhaite investir dans la formation et l'apprentissage à travers la journée des carrières et des formations, la maison de l'industrie et l'Orientoscope. M2A agit pour l'insertion en tant que partenaire de l'école de la 2^{ème} chance, de Sémaphore (**lieu de ressources** répondant aux besoins d'information et d'accompagnement des habitants), de l'école des talents cachés « Ligne numérique », proposée par E-nov Campus, à Mulhouse et des associations d'insertion.

M2A a l'ambition de développer la recherche appliquée et l'enseignement supérieur à travers ses relations avec l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse et la promotion des formations innovantes dirigées vers les métiers d'avenir. m2A soutient les filières innovantes et renforce les relations entre entreprises et laboratoires. Le campus étudiant de Mulhouse doit devenir plus attractif en termes de vie étudiante (logement, activités), de restauration et de bourses.

Pour développer le territoire, m2A réalise des investissements stratégiques avec un fort impact en termes de commande publique : échangeur de la Mertzau, extension du parc des expositions, Technocentre, Horizon Afrique, plateforme douanière d'Ottmarsheim, raccordement ferroviaire de l'EuroAirport. M2A investit pour l'avenir à travers son soutien financier à de grands projets comme le quartier

DMC, le quartier Fonderie et en développant des zones d'activités stratégiques à fort potentiel foncier (triangle PSA, SYMA, Marie-Louise).

La promotion du territoire, de la culture et du tourisme reste un objectif majeur pour m2A qui contribue à l'accueil dynamique : existence d'un pôle des musées techniques du territoire, projet de réaménagement de la Cité de l'Automobile - Collection Schlumpf.

L'offre d'hébergement (camping et auberge de jeunesse, relations avec les hôteliers) sera améliorée. La création d'une agence d'attractivité permettra de promouvoir l'action de l'office du tourisme et des congrès, de valoriser les grands événements sur tout le territoire et de définir une marque territoriale.

L'agence d'attractivité qui repose sur un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie aura également pour mission d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire. Elle aura un rôle moteur pour accueillir les nouveaux talents, attirer des tournages de films et de séries au sein de l'agglomération. M2A va renforcer l'attractivité des parcs touristiques du territoire : écomusée, parc zoologique et botanique, Parc du Petit Prince.

Le parc des expositions, véritable atout et vitrine des activités de m2A, va développer les salons novateurs et le tourisme d'affaires, de même que le Centre de Conférences de la SIM en cours d'achèvement.

AXE 3 - Un territoire solidaire au service de tous ses habitants.

M2A promeut le sport pour tous, à travers notamment le déploiement des dispositifs « aisance aquatique » et « savoir nager », la mise en œuvre d'un plan piscines prévoyant la restauration et la création de bassins pour tendre à l'équilibre de l'offre sur le territoire. La priorité sera donnée à la bonne gestion et à l'amélioration de tous les équipements sportifs pour favoriser l'accès au sport pour toute la population.

Le sport de haut-niveau, vecteur d'image, sera également développé à travers les actions du centre sportif régional Alsace et du Mulhouse Olympic Natation. La labellisation de m2A et des communes en tant que centre de préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024 participera à cette valorisation du sport de haut-niveau et du territoire, tout comme le soutien de l'équipe féminine de volley (mise à disposition du Palais des Sports), et à l'équipe de hockey des Scorpions (Patinoire).

A destination de l'enfance et de la petite-enfance, m2A va poursuivre le développement d'activités artistiques, sportives, éco-citoyennes et pédagogiques. Les capacités d'accueil des structures périscolaires vont être augmentées et les structures intégreront au quotidien le programme le « bien manger » en favorisant les produits sains et locaux au sein des services de restauration.

L'Aventure Citoyenne **réalisée en partenariat avec de nombreux acteurs** (Maisons de justice et du droit de Mulhouse et Colmar, ligue de l'enseignement, Centre d'initiation à la nature et à l'environnement, Agence locale de maîtrise de l'énergie, Syndicat intercommunal à vocation multiple, Kalivie, Les petits débrouillards, Sahel vert, Artisans du monde) va accompagner chaque année, plus de **600 enfants de CE2 au CM2** dans un apprentissage de la citoyenneté, dans le cadre de l'école.

Les services à la population comme le bibliobus seront renforcés pour que la culture soit diffusée à tout le territoire. À travers la **carte « Pass'Temps »** mais aussi les aides au maintien à domicile des seniors, m2A va accompagner les seniors et les aider à rompre l'isolement.

L'insertion des personnes handicapées et l'accessibilité des établissements publics est une autre priorité de m2A.

En matière de cohésion sociale, m2A va continuer à s'impliquer dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Le suivi de ce plan triennal a pour objectif d'agir en amont et de diminuer les faits de délinquance observés sur le territoire. Il définit les objectifs de travail du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. M2A va agir en matière de prévention (addictions, sécurité routière) et poursuivre son partenariat avec la maison de la justice et du droit. Des actions pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes seront menées.

L'implication citoyenne va être renforcée à travers la généralisation des journées citoyennes sur le territoire, la saisine du **conseil de développement** (saisine citoyenne) mais aussi la mise en place d'un conseil participatif sur le climat.

La solidarité envers les habitants se traduit à travers les actions de m2A visant à un habitat de qualité pour tous : programme local de l'habitat, ANRU, aides à la pierre, rénovation des copropriétés, lutte contre l'habitat indigne, réhabilitation de l'habitat ancien, le développement de l'habitat social et la rénovation des aires de gens du voyage.

AXE 4 - Un territoire d'équilibre et de coopération.

M2A est aussi un territoire d'équilibre de coopération et de soutien aux communes. Elle joue un rôle permanent d'appui aux communes (assistance technique, gestion des fonds de concours, recherche de subventions). La mutualisation et la collaboration entre m2A et les communes sont privilégiées à travers les services communs (management du risque numérique) et l'engagement de la direction du développement intercommunal qui sera chargée notamment de superviser le projet de numérisation des services rendus à la population, d'harmonisation et de simplification d'accès.

La plateforme e-services offrira un bouquet de services en ligne (inscription scolaire, urbanisme, carte senior, etc) pour promouvoir l'attractivité du territoire et la qualité du service rendu à l'utilisateur. Le déploiement de la fibre et de la couverture mobile sera finalisé sur tout le territoire.

Pour encourager les projets environnementaux des communes, un fonds de soutien sera dédié aux initiatives émergentes.

M2A a su fédérer. Elle a été à l'initiative des rencontres trimestrielles entre tous les présidents d'EPCI du Haut-Rhin. En mars 2019, m2A a signé avec 10 autres EPCI, le contrat « Territoire d'Industrie Sud Alsace », programme qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Cette initiative vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention relevant aussi bien de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

M2A est un territoire affirmé en Sud Alsace et en Europe. Elle appartient au pôle métropolitain, qui regroupe plus de la moitié de la population alsacienne (Eurométropole de Strasbourg, Colmar Agglomération, Communauté d'agglomération de Haguenau, Saint-Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération).

Son empreinte territoriale est reconnue et les partenariats avec la collectivité européenne d'Alsace (CeA) sont importants. M2A a ainsi adhéré en avril 2021 à la Société d'économie mixte Novarhena, impulsée par la CEA et chargée du suivi du projet de territoire de Fessenheim. M2A est également membre du comité de pilotage Post-Fessenheim.

Le développement des coopérations transfrontalières est encouragé dans tous les domaines : économie (relations avec les chambres de commerces allemandes et suisse), recherche (campus européen EUCOR), culture (Landesgartenschau). M2A favorise les partenariats transfrontaliers autour des dynamiques de transports ferroviaires, fluviales, aéroportuaires et la promotion des mobilités douces.

Le projet de la maison du Territoire, implantée à Sausheim, qui regroupera en un même lieu, accessible aux mobilités décarbonées, les acteurs économiques du territoire (CCI, Chambre des métiers, Fédération du bâtiment, chambre d'agriculture, CPME, B+T Group, etc) et les acteurs institutionnels (CeA, m2A, Grand E-nov Plus, Adira, etc.) illustre l'ambition de m2A et son rôle fédérateur sur le territoire.

3. Les priorités stratégiques du territoire

3.1. Priorité d'investissement : Augmenter le niveau d'appropriation du numérique sur le territoire

Objectif stratégique 1 - Objectif spécifique 1.2 : « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics »

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

m2A veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Les mesures prises dans le cadre de cet objectif spécifique ont pour objet notamment :

- de lutter contre la fracture numérique du territoire mulhousien en soutenant des actions permettant le développement numérique des services publics et une meilleure accessibilité aux citoyens quel que soit leur positionnement sur le territoire.
- de participer aux objectifs de développement durable par le soutien à des actions numériques « responsables ».

En outre, l'objectif est d'accompagner tous les publics. Les tiers-lieux comme lieu de rencontre intergénérationnel permettent de créer du lien et de porter les usages du numérique vers un public hétérogène mêlant experts et novices. Ces espaces permettent aussi au public d'accéder à des services de base ainsi qu'à des programmes de sensibilisation et de formation. Ainsi, les actions de lutte contre l'illectronisme viendront appuyer cet élan et soutiendront l'inclusion des plus éloignés du numérique.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

m2A est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (développement économique, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs du programme Interreg Rhin Supérieur.

A l'échelle transfrontalière il s'agira de rechercher l'excellence en matière de digitalisation, et notamment de renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est avec la création, par la Région, d'un outil de veille et d'aide à la décision, le Big Data ; de mettre en réseau les agences digitales régionales sur les espaces frontaliers et de faire du Salon de l'Industrie 4.0 de Mulhouse la référence du digital en matière d'émergence de projets collaboratifs ; ou encore de renforcer la connaissance des données transfrontalières par la mise en place d'un Big Data transfrontalier.

A l'échelle transnationale, il s'agira de développer la « Vallée européenne de l'Intelligence Artificielle (IA) » en axant les développements sur trois segments particuliers : l'IA au service de la santé ; l'IA au service de la bioéconomie ; l'IA au service de l'industrie du futur.

Justification de l'OS : afin de réduire la fracture numérique et de faciliter l'accès aux services publics numériques pour les usagers, une démarche ambitieuse est projetée sur les prochaines années, notamment sur le volet *Smart City*.

- **Projets éligibles :**

Développement numérique de l'action publique :

- projets "Smart territoires » contribuant à la transition numérique, économique, écologique et sociale du territoire (seules les technologies numériques et les dépenses liées à leur développement seront éligibles, les dépenses liées à la création/rénovation des réseaux seront inéligibles) ;
- soutien à l'élaboration d'études et de stratégies numériques territoriales ;
- outils permettant la collecte et le traitement de données afin de gérer efficacement les ressources et les actifs ;
- traitement de la donnée publique territoriale (notamment collecte, structuration, exploitation, mutualisation dans une logique « Open Data »)
- système d'information multimodale et plateformes numériques de mobilité interopérable, solutions de billettique, d'optimisation des flux et des déplacements en transport en commun, multimodaux, covoiturage, autopartage ;
- dématérialisation des services publics locaux et leur accessibilité ;
- solutions de travail collaboratif / télétravail permettant le maintien des services publics ;
- sécurisation, résilience, interopérabilité des systèmes d'information territoriaux et des données publiques ;
- réseau Wi-Fi / Li-Fi territoriaux interopérables et sécurisé avec authentification unifiée ;
- plateformes et applications d'engagement / de contribution citoyenne ;
- projet de BIM (Building Information Modeling) à grande échelle permettant de mettre en œuvre un modèle de numérisation spécifique au territoire pouvant être réemployé.

Création et développement d'espaces numériques et promotion du télétravail :

- création ou développement de tiers-lieux ouverts à différents publics cibles ;
- création ou développement d'espaces ouverts collaboratifs (notamment Fab-labs et maker spaces), de co-working, permettant le télétravail.

Soutien au développement et à l'évolution d'application et d'outils numériques dans le domaine de la culture et du tourisme :

- amélioration de l'accessibilité et promotion par des outils numériques, des ressources et activités culturelles, patrimoniales et touristiques ;
- outils numériques valorisant l'offre touristique et culturelle et le patrimoine naturel et culturel ;
- **Dépenses éligibles :** Etudes, conseils, investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de déplacement, frais de communication, frais de licences pour la mise en œuvre (achat ou location). Seules les technologies numériques et les dépenses liées à leur développement seront éligibles. Sont inéligibles les dépenses liées à la création/rénovation des réseaux.
- **Bénéficiaires :** collectivités (communes ou EPCI)
- **Aire géographique :** agglomération mulhousienne
- **Règles relatives aux aides d'état pour ce type de projet**
- **Montant affecté : 0,200 M€**
- **Exemples d'opérations :** *dématérialisation des services aux usagers, volet Smart City du renouvellement du parc lumineux de la Ville de Mulhouse...*
- **Critères de sélection :**
 - cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2030 ;
 - garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination ;

- actions en lien avec l'interrégional, le transfrontalier et le transnational ;
- effet levier des fonds publics ;
- viabilité technique, économique et financière du projet et solidité financière des porteurs ;
- accroissement des utilisateurs des services et applications au terme de l'opération.

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
<i>Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques</i>	Nombre	1	4

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
<i>Utilisateurs de services, produits ou applications numériques, publics nouveaux ou améliorés</i>	Nombre	10 500

Modalités de financement européen

- Taux d'intervention maximum : 60%
- Montant min. coût total du projet : 150 000 € HT



Services à consulter

Service instructeur : Financement Extérieurs

Service de référence :
 Direction développement intercommunal
 Direction système d'information
 Direction management du risque

Objectif stratégique 1 - Objectif spécifique 1.3 : « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs »

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

m2A veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire. Plus particulièrement dans les actions d'accompagnement soutenues au titre de création ou encore de la cession- transmission des entreprises, m2A sensibilisera les porteurs sur l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et sur la lutte contre les discriminations. Enfin, pour les projets de développement des PME/TPE, m2A veillera à la cohérence avec les objectifs du développement durable.

Il s'agit en outre de maintenir la compétitivité de tout un territoire en poussant ses entreprises à tourner leur activité vers l'étranger. Mais aussi de déceler les potentiels et les vocations en leur offrant un terreau favorable grâce à l'incubation, à la maturation et aux actions d'accompagnement à la création dispensées sur la totalité du territoire.

L'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire est aussi un levier majeur de lutte contre les discriminations, de réinsertion des publics éloignés de l'emploi mais aussi d'accompagnement des plus fragiles dans leur entrée et leur maintien dans l'emploi.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

M2A pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échange de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial. Pour ce qui est de l'innovation, les priorités communes entre leurs stratégies pourraient être identifiées et servir de base à de potentiels projets de coopération.

Justification de l'OS : m2A vise le soutien aux projets de l'économie sociale et solidaire, aux filières en émergences

• **Projets éligibles :**

Les investissements immatériels/matériels :

- les investissements matériels et immatériels s'inscrivant dans un plan de développement (augmentation de l'appareil de production et/ou recherche d'une amélioration de la compétitivité) ;
- le soutien à l'immobilier d'entreprises (structures d'accueil visant à la création et investissement productif).

La création et la reprise d'entreprises :

- la création d'entreprises génératrices d'emplois ;
- la reprise et transmission d'entreprises maintenant des emplois et si possible en créant d'autres.

L'accompagnement et la promotion de l'esprit d'entreprise et la mise en œuvre d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat :

- La sensibilisation à la création-reprise d'entreprises ;
- l'accompagnement des porteurs de projets par des conseils, outils, dispositifs, moyens d'informations spécifiques ;
- l'accompagnement de la maturation et de l'incubation des projets d'entreprises/start-ups innovantes ainsi que des entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- la sensibilisation à l'entrepreneuriat innovant.

Plus généralement :

- soutien à l'immobilier d'entreprises au service de la création d'entreprises (pépinières, incubateurs, etc.);
- soutien à l'investissement productif.

- **Dépenses éligibles :** Etudes, conseils, investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de déplacement, frais de communication, frais d'acquisition.

- **Bénéficiaires :** entreprises, SEM, associations, collectivités...

- **Aire géographique :** agglomération mulhousienne

- **Règles relatives aux aides d'état pour ce type de projet**

- **Montant affecté : 0,500 M€**

- **Critères de sélection :**

- cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2030 ;
- garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination ;
- lien avec l'interrégional, le transfrontalier et le transnational ;
- effet levier des fonds publics ;
- retombées économiques du projet (emploi) ;
- effet levier sur le tissu économique local ;
- viabilité technique, économique et financière du projet et solidité financière des porteurs ;
localisation QPPV (bonification possible).
- Les bâtiments devront répondre présenter un label (BBC, BBC par étapes, Effinergie Rénovation, Bâtiment passif...)

Pour les bâtiments soumis à des contraintes architecturales historiques et/ou techniques et ne pouvant bénéficier d'un label : ces derniers pourront connaître une dérogation qui sera étudiée au cas par cas. Dans ce cas, un avis technique indépendant sera demandé émanant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ou de toute personne ou organisme habilité (Architecte des bâtiments de France, Climaxion...).

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
<i>Entreprises bénéficiant de subventions</i>	Nombre	1	3

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
<i>Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien</i>	Nombre	5
<i>Investissements privés complétant un soutien public</i>	M €	1,8 M €

Modalités de financement européen

- Taux d'intervention maximum : 60%
- Montant min. coût total du projet : 300 000 € HT
- Dossiers en QPPV ou friches industrielles bonifiés



Services à consulter

Service instructeur : **Financement Extérieurs**

Service de référence : **Direction développement économique**

3.2. Priorité d'investissement : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique

Objectif stratégique 2 - Objectif spécifique 2.7 : « Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution »

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

m2A veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

L'intervention du FEDER à travers l'objectif spécifique 2.7 vise à diffuser la connaissance et sensibiliser sur la biodiversité, mieux gérer les espaces de biodiversité, augmenter les friches réhabilitées pour lutter contre l'artificialisation croissante des sols, augmenter le nombre de dispositifs permettant la surveillance ou l'amélioration de la qualité de l'air. Ces enjeux d'amélioration du cadre de vie, de la qualité de l'air, de l'eau, de renaturation de certains espaces, de réduction de la pollution sont déterminants en termes de santé publique et doivent atteindre toute la population sans distinction ni discrimination.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

M2A pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées sur la biodiversité, ainsi que notamment sur la mise en œuvre de trames vertes et bleues, et de la reconversion des friches à des fins de renaturation.

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes d'action communautaire notamment, sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Sur le champ transfrontalier, les orientations portent tout particulièrement sur la façon de renforcer une meilleure connaissance de l'inventaire du patrimoine commun et les échanges entre acteurs dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité, de la préservation des ressources (aménagement, déchets, climat air énergie, eau ...) en favorisant les échanges de pratiques et en déclinant le cas échéant des projets expérimentaux partagés.

Justification de l'OS : favoriser les trames vertes et bleues dans une optique de reconquête des milieux naturels mais aussi continuer la dynamique de requalification des friches industrielles dans un objectif de renaturation. La réhabilitation de friches telles que DMC ou la Fonderie permettront de soutenir un objectif environnemental et foncier, tout en luttant contre les îlots de chaleurs en territoire urbain.

- **Projets éligibles**

Améliorer la biodiversité par la connaissance, la gestion et la sensibilisation notamment à travers la reconquête des milieux en préservant l'existant

- connaissance, suivi, sensibilisation et formation à l'environnement : aide des structures d'éducation

impliquées dans les démarches en faveur de l'environnement, de la réduction des déchets, de la sobriété des usages, de la biodiversité et de la consommation responsable ;

- restauration des continuités écologiques et reconquête des milieux en préservant l'existant : il s'agit d'encourager l'émergence de projets de trames vertes et bleues (TVB) dans des zones en déficit, développer des projets de plantations d'arbre le long des routes et des canaux, déployer des projets de suppression d'obstacles au déplacement d'espèces terrestres et aquatiques ;
- protection de la faune et de la flore menacée et restauration des milieux.

Réduire la pollution

- améliorer la connaissance en matière de pollution dans les sols, dans l'air et de l'eau : études, dispositifs de surveillance, stations de mesure, renforcement de la prise en compte des enjeux de la qualité de l'air, du climat, de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité, le cas échéant en lien avec la santé ;
- soutenir la réhabilitation et la reconversion de friches à des fins de renaturation dans un objectif de reconquête de la biodiversité: le but est de réhabiliter les friches dans un double objectif environnemental et de maîtrise du foncier. Les friches sont des espaces délaissés dont les locaux ou terrains ont été utilisés à des fins industrielles, artisanales, commerciales, militaires, ferroviaires et dont l'état rend impossible toute réutilisation sans travaux préalables de réhabilitation.

Il s'agit donc de soutenir les opérations (études et travaux) liées à la reconversion des friches à travers une renaturation dans un objectif de reconquête de la biodiversité ; le traitement des verrues paysagères ; le désamiantage, la démolition, la déconstruction, la desimperméabilisation, la remise à plat du terrain ; les travaux de dépollution.

m2A veillera plus spécifiquement au respect du principe du pollueur-payeur au moment de la mise en œuvre des projets, mais appliquera également le dispositif REP (Responsabilité Elargie du Producteur) pour respecter au mieux le principe de l'économie circulaire et de l'objectif de valorisation des déchets.

m2A veillera également à ce que les projets de réhabilitation et de reconversion de friches à des fins de renaturation présentent une surface renaturée d'un seul tenant correspondant à une surface minimale de 50% de l'emprise du projet de réaménagement. La surface devra être transformée en puits de carbone naturel, avec un objectif de reconquête de la fonctionnalité écologique du site et préservation de son habitat naturel (notamment via la création de corridors écologiques).

- **Dépenses éligibles** : études, conseils, investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de déplacement, frais de communication, frais d'acquisition.
- **Bénéficiaires** : collectivités, associations, syndicats mixtes, SEM, SPL...
- **Aire géographique** : Agglomération mulhousienne
- **Montant affecté** : 2,100 M€
- **Exemples d'opérations** : *Mulhouse Diagonales ; création de parcs écologiques urbains*
- **Critères de sélection** :
 - Réduire la pollution des eaux, de l'air et du sol ;
 - Meilleure gestion des espaces de biodiversité ;
 - Augmentation de friches réhabilitées à des fins de renaturation ;
 - Respect des objectifs du Plan Climat Nouvelle Donne de m2A ;

- Cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2030 ;
- Garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination ;
- Lien avec l'interrégional, le transfrontalier et le transnational ;

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
<i>Actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces</i>	Nombre d'actions	2	6

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
<i>Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation</i>	Ha	6

Modalités de financement européen

- Taux d'intervention max : 60%
- Montant min. du coût total du projet : 100 000 € HT



Services à consulter

Service instructeur : **Financement Extérieurs**

Direction performance énergétique et bâtiment

Service de référence : **Direction Aménagement et conception urbaine**

Direction Urbanisme

Direction Aménagement et Habitat

3.3 Priorité d'investissement : développer les projets culturels et touristiques du territoire en favorisant des actions durables

Objectif stratégique 4 - Objectif spécifique 4.6 : « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale »

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

m2A veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Le présent objectif spécifique a ainsi pour ambition de placer la culture et le tourisme comme véritable vecteur humain, social et économique, devant ainsi être accessible à tous de manière non discriminatoire.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

m2A pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées sur les questions culturelles et touristiques. Pour ce qui est de l'innovation, les priorités communes entre leurs stratégies pourraient être identifiées et servir de base à de potentiels projets de coopération.

La complémentarité avec les autres programmes européens sera recherchée en raison du caractère transfrontalier et transnational de nos espaces de coopération de proximité.

Sur le champ culturel, différentes interventions sont à imaginer :

- encourager l'essor d'espaces culturels transfrontaliers en soutenant les coopérations culturelles, l'échange et la mobilité transfrontalière des artistes et des œuvres, en accompagnant les acteurs culturels sur les marchés culturels voisins et en développant le rayonnement culturel du Grand Est vis-à-vis des pays frontaliers ;
- développer l'offre culturelle transfrontalière en soutenant la diffusion transfrontalière et l'ouverture de manifestations culturelles au public des pays voisins, en améliorant l'information transfrontalière sur l'offre culturelle dans les territoires partenaires et en favorisant l'extension de services culturels à l'ensemble des espaces frontaliers.

Sur le champ touristique, en conformité avec le Schéma régional de développement du tourisme, il s'agira d'encourager la création d'offres touristiques nouvelles de dimension transfrontalière et relier les offres touristiques préexistantes dans chaque versant. Il s'agira de rendre davantage visible le territoire et les spécificités patrimoniales et touristiques de ses cinq destinations phares sur les espaces frontaliers partenaires voire au-delà, notamment à l'occasion de manifestations nationales et internationales de tourisme d'affaires.

Justification de l'OS : La concentration au sein de l'agglomération de nombreux musées et de parcs à visée culturelle fait de notre agglomération le premier territoire de musées techniques et scientifiques d'Europe.

• Projets éligibles

L'objectif recherché dans le cadre de cette priorité sera d'accroître le potentiel de développement des filières culturelles et touristiques du territoire. La priorité devra cibler le développement des structures œuvrant dans les domaines culturels et touristiques. Les aides à la création, à la modernisation, ou encore à la reprise de telles structures constitueront un effet de levier non négligeable pour exploiter le potentiel économique de ces deux filières.

Le présent objectif vise à soutenir les actions publiques qui contribuent directement ou indirectement à l'attractivité des territoires et donc à leur développement économique.

Financement de projets de préservation, de restauration, de modernisation et d'exploitation de structures œuvrant dans les domaines du tourisme, de la culture et du patrimoine

- permettre la préservation et la restauration de lieux et structures relevant des domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme ;
- accompagner le développement des lieux et structures relevant des domaines de la culture, du tourisme et du patrimoine avec une attention particulière portée sur les volets durables, digital et innovation ;
- accompagner la création et la reprise permettant d'exploiter les ressources et de maintenir les emplois dans ces domaines et/ou d'en favoriser la création.

Soutien aux projets contribuant à la structuration de filières dans le domaine culturel et touristique

- aide à la structuration de l'offre touristique et culturelle et de leurs filières ;
- contrats de destination ;
- accompagnement des structures agissant dans les domaines ciblées (diagnostic et stratégie de préservation, de restauration ou de création, étude de viabilité économique, stratégie d'exploitation, stratégie de promotion...).

Soutenir les initiatives d'innovation sociale

Dans le cadre des actions qui seront mises en œuvre, les priorités suivantes doivent être ciblées : la sensibilisation aux opportunités en termes d'emploi et d'activité, favoriser l'économie sociale et solidaire, mettre l'accent sur l'insertion, l'inclusion et la cohésion sociale.

Conformément à la définition de l'innovation sociale, seront éligibles les projets qui peuvent cumulativement :

- reposer sur un collectif d'acteurs ;
 - répondre à des problématiques territoriales non ou mal résolues ;
 - proposer, à court terme, un potentiel d'activité/service(s) nouveau(x) et structurant(s) ;
 - développer des partenariats locaux dans une logique collaborative, proposer une gouvernance locale et participative ;
 - présenter un caractère réaliste tant dans le montage technique que financier (cofinancements publics et/ou privés consolidés).
- **Dépenses éligibles** : Etudes, conseils, investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de déplacement, frais de communication, frais d'acquisition.
 - **Bénéficiaires** : Acteurs publics, SEM, structures portant des projets publics, GIP.
 - **Aire géographique** : agglomération mulhousienne
 - **Montant affecté** : **0,700 M€**

Exemples d'opérations : Musées publics - Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse – Filature...

• **Critères de sélection :**

- création d'emplois dans les filières culturelles et touristiques ;
- augmentation du nombre de visiteurs dans les sites soutenus ;
- cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2030 ;
- garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination ;
- lien avec l'interrégional, le transfrontalier et le transnational ;
- effet levier des fonds publics ;

- Les projets devront présenter un caractère innovant via :
 - un volet numérique ou
 - via la performance énergétique des bâtiments.
- Concernant la performance énergétique des bâtiment : les bâtiments devront justifier d'un label (BBC (ou démontrer un BBC par étape), Effinergie rénovation, bâtiment passif....)

Pour les bâtiments soumis à des contraintes architecturales ou historiques et ne pouvant bénéficier d'un label : le projet devra justifier que le maximum en termes de rénovation énergétique sera réalisé dans le cadre de l'opération, et ce, au regard des contraintes architecturales du bâtiment

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
<i>Nombre de sites touristiques et culturels soutenus</i>	Nombre d'actions	1	2

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Valeur cible
<i>Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien</i>	Nombre de visiteurs	200 000

Modalités de financement européen

- Taux d'intervention max pour un projet prioritaire : 60%
- Montant min. du coût total du projet : 200 000 € HT - Investissement



Services à consulter

Service instructeur : Financement Extérieurs

Direction Attractivité et Développement touristique et culturel

Service de référence : Direction Performances Energétiques et Bâtiments

3.4 Priorité d'investissement : améliorer le cadre de vie des habitants

Objectif stratégique 5 – Code Programme D1 - Objectif spécifique 5.1 : « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnement intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité des zones urbaines »

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

m2A veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Un nombre non négligeable de besoins sont identifiés, notamment le manque d'infrastructures de proximité, un cadre de vie dégradé ainsi que par une offre de transport plus ou moins diversifiée. La cible majeure de cet objectif spécifique est ainsi de remédier à cette fracture entre les différentes zones urbaines et ainsi à pallier à toute inégalité des chances et discrimination. Le développement urbain durable, via la mise en place d'une revitalisation urbaine de qualité (jardins, îlots de fraîcheurs...), permet ainsi d'améliorer le cadre de vie des territoires en besoin tandis que le développement des infrastructures de proximité permet de désenclaver ces zones urbaines et ainsi d'avoir un impact direct sur la population.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La complémentarité avec les autres programmes européens, Interreg et programmes sectoriels notamment, sera recherchée.

Justification de l'OS : réduire les disparités territoriales, tant en termes de qualité de vie, que d'accès à des services de proximité. Les projets concerneront des investissements dans les équipements de proximité dans les QPV pour permettre un renouvellement urbain des zones les plus fragiles, avec notamment une priorisation pour les projets de requalification et de sécurisation de l'espace public pour plus d'attractivité. Les actions visant à la requalification et à la revitalisation urbaine, en vue d'une amélioration du cadre de vie des habitants, notamment environnemental, seront soutenues. Elles permettront ainsi de résorber les disparités territoriales dans les zones urbaines. Par ailleurs, les projets visant au financement de construction, réhabilitation ou extension de services de proximité ainsi que les projets d'intermodalité seront également soutenus. Ces actions renforceront l'accessibilité aux services de base, ce qui aura pour conséquence de renforcer l'attractivité du territoire. La réutilisation du foncier disponible en milieu urbain et la maîtrise de l'artificialisation des sols seront des objectifs visés par m2A.

- **Projets éligibles**

Soutien à la requalification et à la revitalisation urbaine durable pour améliorer le cadre de vie

Ce dispositif a pour objectif de résorber les disparités territoriales via l'aménagement et la réhabilitation d'espaces publics structurants dans les territoires en besoin dont le traitement des friches dans le cadre d'un projet de requalification urbaine durable. Les espaces publics dit « structurants » se caractérisent par leur impact direct dans le cadre de vie des habitants. Ils constituent ainsi des aménagements essentiels au « bien-vivre » de la population.

Les requalifications et revitalisations ciblées devront justifier d'un réel impact sur l'amélioration du cadre de vie et permettre ainsi de renforcer l'attractivité de ces territoires urbains. La régénération urbaine durable pourra être mise en œuvre via une reconfiguration de ces espaces, une amélioration de leur accessibilité, une végétalisation ou encore par l'acquisition de mobilier urbain qualitatif.

Typologie d'opérations :

- végétalisation urbaine (murs, toits, terrasses végétalisés, mobiliers urbains végétalisés, plantation d'arbre en ville en priorisant l'utilisation d'espèces non invasives, non allergènes et adaptées au changement climatique, chaleur, manque d'eau et en favorisant les espèces autochtones...);
- développement de jardins partagés, création de potagers en milieu urbain y compris sur la voie publique ;
- déminéralisation des espaces extérieurs ;
- mise en œuvre d'actions de désimperméabilisation, infiltration, nature en ville, aménagement en faveur de la perméabilité des soldes (action sur les constructions existantes et/ou de nouvelles constructions), gestion du ruissellement à la parcelle ;
- trame verte urbaine...

Financement d'équipements, d'infrastructures de proximité desservant les populations :

Ce dispositif a pour objectif de pallier les carences de services de proximité dans les zones urbaines en besoin ou pouvant profiter aux habitants de ces zones via la construction, l'extension ou la réhabilitation d'infrastructures de proximité. Sont entendus comme infrastructures de proximité les établissements accueillant des services locaux mis à disposition de la population.

Le développement de ces infrastructures vise ainsi à contribuer à la réintroduction du lien social, à renforcer l'attractivité du territoire et de ce fait, à désenclaver les zones urbaines en besoin.

Les projets pourront concerner les différents publics en zonage prioritaire politique de la Ville, sur la culture, le sport, l'éducation, la petite enfance, l'accès aux services publics de proximité.

Soutien à l'intermodalité

- soutien au déploiement de mobilités innovantes, mobilités douces alternatives à l'usage individuel de la voiture dans une optique de mobilité inclusive : kiosque de mobilité et de services, infrastructures de mobilité douce...
- renforcement de l'intermodalité : accroître l'utilisation des transports en commun par tous types de publics en développant de nouveaux pôles d'intermodalité adossés à une réflexion globale de l'aménagement de leurs abords, et en coordonnant et articulant les offres de transport des voyageurs afin de fluidifier la chaîne de déplacement, jusqu'au dernier km (passerelles incluses dans un projet plus global d'intermodalité).

Dépenses éligibles : études, conseils, investissements (travaux et équipements), frais d'acquisition.

- **Bénéficiaires :** personnes publiques, PME et leurs groupements, SEM...
- **Aire géographique :** agglomération mulhousienne
- **Montant affecté : 3,500 M€**

Exemples d'opérations : équipements de proximités (gymnases, périscolaires), projets de soutien à l'intermodalité (cheminements cyclables/ passerelles adossés à un projet global d'intermodalité...), projets d'amélioration du cadre de vie et de la trame verte urbaine (quartiers fertiles, jardins partagés...).

Les projets soutenus dans le cadre de l'intermodalité devront s'inscrire dans un projet global visant le développement de l'intermodalité, ainsi les opérations devront nécessairement cibler le développement de liens et connexions entre différents modes de transport.

- **Critères de sélection :**

- augmentation de la surface urbaine réhabilitée ;
- augmentation du nombre de services rendus accessibles ;

- cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2030 ;
- garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination ;
- lien avec l'interrégional, le transfrontalier et le transnational ;
- effet levier des fonds publics ;
- effet levier sur le tissu économique local ;
- localisation QPPV (bonification)
- localisation friches industrielles ou commerciales (bonification) ;
- Les projets d'infrastructures (hormis les gymnases et les piscines) devront cibler une ambition de performance énergétique à visée BBC, directement ou par étape et présenter une étude énergétique préalable démontrant cette ambition.

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur intermédiaire	Valeur cible
<i>Espace ouvert crée ou réhabilité en zone urbaine</i>	Mètres carrés	450	6000
<i>Infrastructures construites ou réhabilitées</i>	Nombre	0	3

Modalités de financement européen pour les infrastructures de proximité

- Taux d'intervention max pour un projet en quartier non prioritaire : 50%
- Taux d'intervention max pour un projet en quartier prioritaire : 60%
- Bonification friches ou QPPV pour les équipements de proximité
- Montant min du coût total du projet : 300 000 € HT ou 50 000 € HT pour un projet citoyen

Modalités de financement européen pour l'intermodalité

- Taux d'intervention maximum : 60%



Services à consulter

Service instructeur : **Financement Extérieurs**

Direction Urbanisme

Direction des Sports et Jeunesse

Service de référence : **Direction Péricolaires**

Direction Aménagement

Direction Environnement

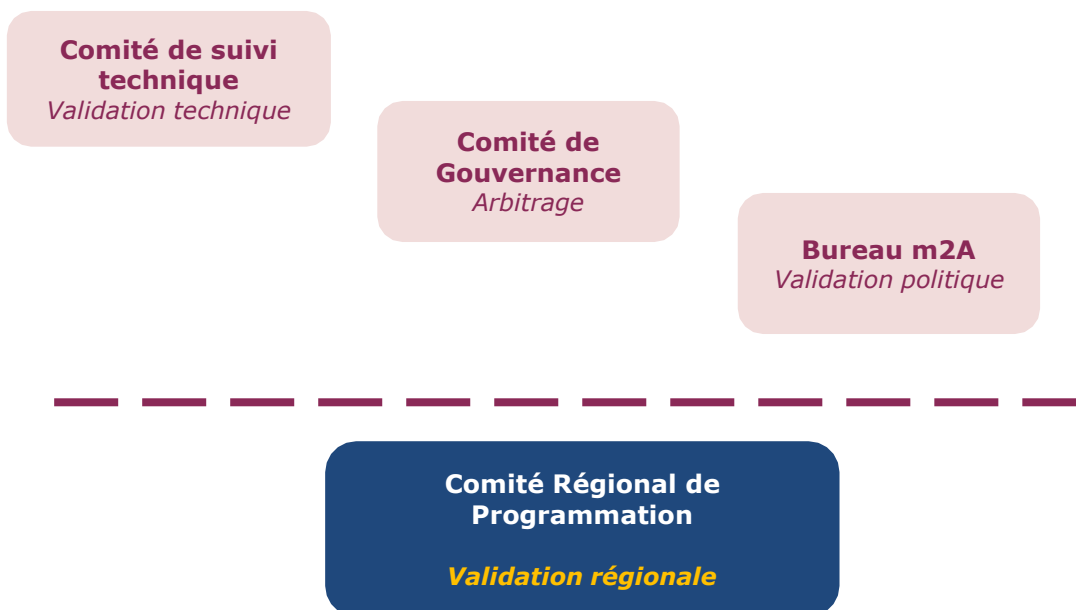
3.5 Les domaines d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie Région	Objectif Spécifique	Code	Montant FEDER (en euros)
1	FEDER	Transition	1.2	016 - Solutions TIC, services en ligne et applications pour l'administration - 018 - Services et applications informatiques pour les compétences numériques et l'inclusion numérique	200 000
1	FEDER	Transition	1.3	021 - Développement commercial et internationalisation des PME, y compris les investissements productifs - 023 - Développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle, l'esprit d'entreprise et la capacité d'adaptation des entreprises au changement	500 000
2	FEDER	Transition	2.7	064 - Gestion de l'eau et conservation des ressources en eau (y compris la gestion des bassins hydrographiques, les mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique, la réutilisation, la réduction des fuites) - 077 - Mesures en matière de qualité de l'air et de réduction du bruit - 079 - Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues	2 100 000
3	FEDER	Transition	4.6	165 - Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics et services touristiques connexes - 166 - Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et services culturels	700 000
6	FEDER	Transition	5.1	168 - Réhabilitation physique et sécurité des espaces publics	3 500 000
TOTAL (en euros)					7 000 000

4. La mise en œuvre de l'ITI

4.1. La gouvernance de l'ITI

- **Comité de suivi technique** → Donne un avis sur l'éligibilité et l'intégration de l'action dans l'ITI.
Composition : Direction des finances – Directions opérationnelles concernées
- **Comité de gouvernance** → Etudie trimestriellement l'ensemble des opérations proposées au financement des fonds européens FEDER au sein de l'ITI de m2A et peut donner son approbation aux projets concernés.
Composition : 10 membres → 5 secteur public/ 5 secteur privé
- **Comité Régional de Programmation** → Décide de l'attribution définitive de la subvention au titre du FEDER.

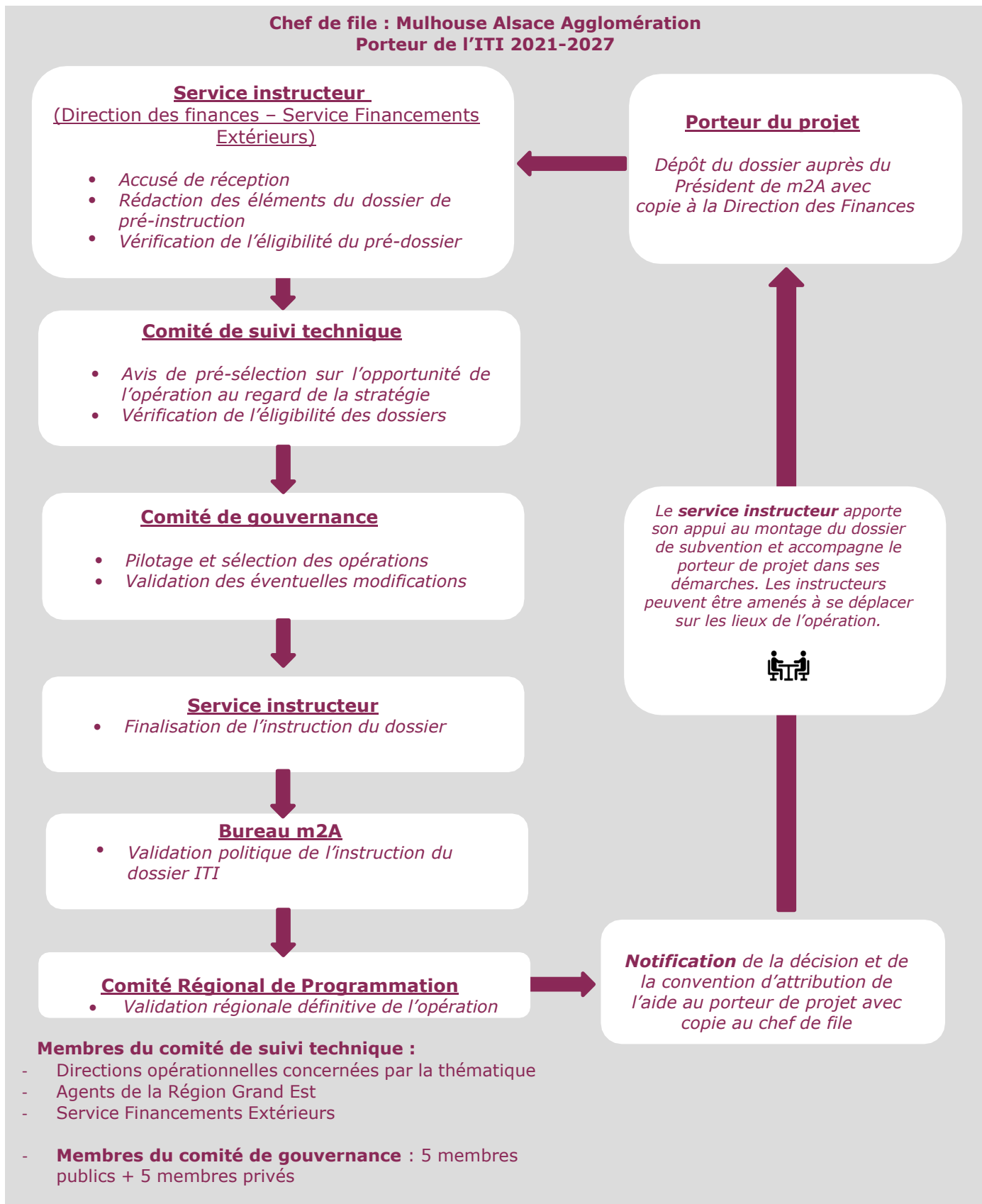


La gestion en subvention globale de l'ITI suppose l'accompagnement du dispositif par un **élu référent**. En l'espèce, deux élus, complémentaires sur la gouvernance, interviendront tout au long de la mise en œuvre de l'ITI :



4.2. Le système de gestion et de contrôle

a) Modalités de gestion des opérations soutenues



b) Modalités et moyens humain consacrés au pilotage de la stratégie urbaine intégrée

Le pilotage du projet ITI 2021-2027 :

La stratégie a été rédigée par le service Financements Extérieurs de la Direction des Finances m2A en partenariat avec la Direction déléguée à la Direction générale de la Ville de Mulhouse et la Direction du développement intercommunal de l'Agglomération.

L'ensemble des directions ont contribué au recensement des opérations potentiellement éligibles au FEDER dans le cadre de l'ITI 2021-2027.

La version définitive de l'appel à candidature à l'ITI 2021-2027 sera soumise au vote de l'assemblée délibérante de l'Agglomération.

Le comité de gouvernance :

Le comité de gouvernance est constitué de cinq membres publics et cinq membres privés, qui sont représentatifs des sensibilités exprimées dans le cadre de l'ITI 2021-2027 de l'Agglomération Mulhousienne. Les membres du Comité seront désignés suite à une délibération du Bureau de m2A.

Selon les dossiers, les experts consultés seront différents. En cas de situation de conflit d'intérêts, le membre en question se dispensera de participer aux discussions et de voter.

Les modalités de fonctionnement du comité de gouvernance seront formalisées dans le règlement du comité de gouvernance comprenant les dispositions en matière de conflit d'intérêts.

Le comité sera composé d'un Président et des membres cités supra. Un secrétaire de séance sera désigné à chaque réunion du comité. Le Président soumet au vote des membres le ou les dossier(s) réunissant les critères de sélection de l'ITI en comité technique, sur la base du rapport d'instruction.

A l'issue du comité de gouvernance, un procès-verbal sera rédigé et signé par le Président, mentionnant les opérations validées, pour une communication auprès du Comité Régional de Programmation.

c) Modalités et moyens humains consacrés à la gestion budgétaire de l'enveloppe au sein de l'EPCI

Un demi-équivalent temps plein (cadre A) avec un renfort ponctuel d'un autre un demi-équivalent temps plein (cadre A) seront en charge de la gestion de l'enveloppe FEDER 2021-2027 et plus particulièrement concernant :

- l'appel de fonds ;
- l'inscription au budget principal de l'Agglomération ;
- le suivi du budget et de la consommation de l'enveloppe FEDER ;
- le suivi pluriannuel du budget de l'ITI en lien avec la Direction des Finances dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- l'anticipation du dégageant d'office N+3.

d) Modalités et moyens humains consacrés à l’instruction des dossiers et aux demandes de paiement

Les moyens humains affectés à la mission consisteront principalement en un demi-équivalent temps plein (cadre A) avec un renfort ponctuel d’un autre demi-équivalent temps plein (cadre A).

Le chargé de mission :

- assiste les porteurs de projets sur l’exécution technique et temporelle des projets mais aussi sur les obligations de publicité ou de communication des projets concernés. L’objectif sera de permettre une réalisation efficiente de l’opération dans les délais impartis avec le respect des demandes de paiement ;
- instruit le dossier : vérification de l’éligibilité des dépenses, leur caractère raisonnable et justifiable, le respect des règles de la commande publique, le plan de financement vis-à-vis des autres co-financiers, la compatibilité du besoin de financement public avec le régime d’aides d’Etat, les projets générateurs de recettes, les coûts simplifiés, les estimations des indicateurs ;
- effectue le contrôle technique administratif et financier de l’opération : demande des pièces justificatives du contrôle composées des factures acquittées, des justificatifs marchés etc. Le chargé de mission peut être amené à se rendre sur le lieu de réalisation du projet.

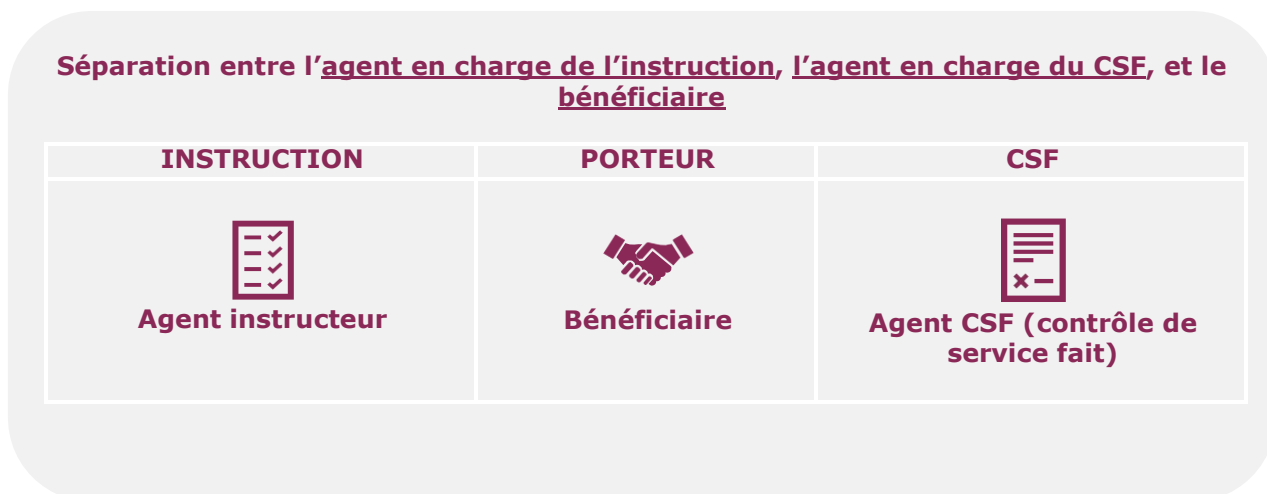
Mulhouse Alsace Agglomération mettra à la disposition des bénéficiaires un guide du porteur pour la période 2021-2027.

Différents points seront traités au sein du guide :

- une présentation de la stratégie des fonds et des crédits disponibles ;
- les axes d’intervention de l’ITI, avec le descriptif des priorités retenues, les objectifs et le cadre de performance ;
- les acteurs clés et le principe de sélection des projets ;
- la méthodologie de l’élaboration d’un projet ;
- les points de vigilance : les régimes d’aides d’Etat, la publicité, les indicateurs, paiement du projet ;
- le dossier de demande d’aide : les modalités de dépôt, les obligations du porteur.

e) Description de la séparation fonctionnelle

L'obligation européenne de respect du principe de séparation fonctionnelle est double :



* Service instructeur = assure l'ensemble des tâches relatives à l'instruction, la programmation, les opérations de contrôle de service fait et de visite sur place du dossier concerné.

* Bénéficiaire = formalise la demande d'aide européenne, réalise l'opération conformément au projet programmé et conventionné, sollicite le paiement de l'aide auprès du service instructeur en présentant les pièces justificatives nécessaires.

Lorsque m2A est susceptible d'être bénéficiaire d'un financement FEDER 2021-2027 au titre d'une opération relevant de la stratégie ITI, elle veille à la mise en place d'une séparation fonctionnelle garantissant la neutralité des décisions, tant dans la phase préparatoire relative à l'élaboration du rapport général de présélection (analyse des candidatures, synthèse et avis technique, présélection, notation...), qu'au stade de la sélection :

- pour l'analyse de la candidature, le service instructeur dispose d'un référent sans lien avec le service en charge de la maîtrise d'ouvrage de l'opération pré sélectionnable à l'ITI ;
- pour la sélection, et conformément aux règlements européens, m2A réunit le comité de gouvernance, garantissant la neutralité et la transparence de la sélection.

f) Mesures visant à prévenir et à contrôler les conflits d'intérêt

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie urbaine intégrée sous forme d'Investissement Territorial Intégré cofinancé par les crédits FEDER 2021-2027, Mulhouse Alsace Agglomération s'assurera de l'absence de tout conflit d'intérêts sur chacune des missions qui lui incombent.

Tout membre du comité de gouvernance de l'ITI est ainsi tenu à une obligation d'impartialité dans l'exercice de ses missions. Si un membre se trouve dans l'impossibilité de respecter ces obligations, il devra le signaler et s'abstenir de voter sur les dossiers pour lesquels il rencontre un conflit d'intérêts.

La déclaration de conflit d'intérêts, et donc l'obligation d'abstention qui en découle, qui est demandée aux membres du comité de gouvernance, a pour objectif de clarifier et d'exposer aux participants les liens qui pourraient influencer d'une manière ou d'une autre leurs avis.

Toutes les réunions techniques et le processus de gestion de l'ITI devront être réalisés conformément à la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique ayant pour objet de prévenir les conflits d'intérêts.

Le champ d'action des membres du Bureau de m2A, chargés d'inscrire les opérations au sein de l'ITI 2021-2027 et d'arrêter le plan de financement des projets, sera également encadré d'un dispositif de prévention : les élus devront d'abstenir de participer au vote. Dès lors, un membre du Bureau de m2A ne pourra pas participer au vote concernant l'ITI lorsque des opérations le concernant sont proposés, que ce soit au sein du Comité de Gouvernance ou au sein du Bureau de m2A.

La charte de l'élu local, telle que prévue par l'article L1111-1-1 du CGCT, et la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, sera appliquée par les membres du comité de gouvernance de l'ITI. Cette charte, effective depuis le 11 juillet 2020 au sein de l'Agglomération, impose les principes de diligence, d'impartialité, de probité et d'intégrité au moment des prises de décisions.

Pour la Commission Européenne, « il y a conflit d'intérêts lorsqu'un intérêt personnel peut influencer l'exercice indépendant de leurs fonctions. Les intérêts personnels comprennent notamment, mais pas exclusivement, tout bénéfice ou avantage potentiel pour eux-mêmes, leur conjoint, leur partenaire ou les membres en ligne directe de leur famille. Il n'y a pas de conflit d'intérêts lorsqu'un membre est concerné du seul fait qu'il appartient à la population dans son ensemble ou à une large catégorie de personnes ».

Dès lors, les membres sont tenus de respecter le caractère confidentiel des informations dont ils pourraient avoir connaissance au titre de leur participation à ce comité et sont tenus à une obligation d'impartialité dans l'exercice de leurs missions.

Tel ne serait pas le cas lorsque l'exercice impartial des fonctions d'un membre est compromis par des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou tout autre intérêt. Le cas échéant, tout membre du comité se trouvant dans l'impossibilité de respecter ces obligations devra se signaler auprès du Président.

Le Président du comité se réserve la possibilité de prendre toute disposition nécessaire pour prévenir d'éventuels risques de conflit d'intérêts, conformément à la stratégie de lutte antifraude mise en place par la Commission Européenne. Il peut notamment demander à un des membres concernés par un éventuel conflit d'intérêts de ne pas prendre part au débat.

Circuit de signature pour les projets portés par Mulhouse Alsace Agglomération

<p>Maître d'ouvrage : m2A</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elabore le projet - Sollicite le financement et dépose le dossier - Exécute le projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signataire de la demande de subvention : Vice-Président thématique ▪ Signature du courrier de notification favorable : Président de l'Agglomération ▪ Signature des conventions/avenants : Président de l'Agglomération
---	---

Lorsque m2A est susceptible d'être bénéficiaire de financement FEDER 2021-2027 au titre d'une opération relevant de la stratégie ITI, elle veille à la mise en place d'une séparation fonctionnelle garantissant la neutralité des décisions, tant dans la phase préparatoire relative à l'élaboration du rapport général de présélection (analyse des candidatures, synthèse et avis technique, présélection, notation...), qu'au stade de la sélection. Ainsi, pour la sélection, et conformément aux règlements européens, le comité de gouvernance sera réuni pour garantir la neutralité et la transparence de la sélection.

Précisions sur la notion de conseiller intéressé à l'affaire et de prise illégale d'intérêt :

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

En application de l'article L 1111-6 du code général des collectivités territoriales, le risque de conflits d'intérêts est apprécié au regard principalement de la nature de l'organisme au sein duquel l'élu siège.

Deux critères cumulatifs pour caractériser la notion d'intérêt :

- un intérêt de nature à compromettre l'impartialité, l'indépendance ou l'objectivité de l'élu qui est apprécié au regard de la fonction du membre et du risque de conflit entre la collectivité et la structure bénéficiaire de la subvention ;
- la participation du membre doit avoir une influence effective sur le résultat du vote en comité de gouvernance.

Précautions à prendre pour éviter une situation de prise illégale d'intérêt :

- ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires du comité de gouvernance s'il y a une situation de prise illégale d'intérêt constatée ;
- il est recommandé aux élus de se manifester en cas de situation de conflit d'intérêts. L'élu en question devra signaler la situation et prévenir l'assemblée délibérante des raisons de sa sortie, afin de ne pas perturber le cours des débats et permettre au Président de prendre un arrêté de déport précisant les structures concernées par le conflit d'intérêt.

m2A s'efforcera d'intégrer, pour le fonctionnement du prochain ITI, les dernières dispositions de la loi 3DS du 21 février 2022. Elle devra plus particulièrement mettre en œuvre l'article L 1111-6 du Code Général des Collectivités qui précise les situations dans lesquelles un élu, qui siège dans un organisme au titre d'une collectivité, est susceptible de se trouver dans une situation de prise illégale d'intérêts.

g) Description des formations mises en place ou envisagées pour assurer une gestion optimale de l'enveloppe

CNFPT (formations prévues sur une durée de deux journées) :

- « Le montage et la gestion de projets européens FEDER »
- « Les aides d'Etat dans les fonds européens »
- « Les marchés publics dans les fonds européens »

h) La gestion des audits

Les contrôles internes :

L'autorité de gestion a la responsabilité de mettre en place un dispositif de contrôle interne.

Les objectifs du contrôle interne sont : d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques liés à la gestion des fonds européens ; de garantir que le dispositif de gestion et de contrôle fonctionne efficacement et de manière transparente.

L'autorité de gestion met à cet effet en place une organisation permettant de procéder à des vérifications de la mise en œuvre du programme et des opérations. Cette organisation fait l'objet d'un document validé par l'autorité d'audit (CICC) : le Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle.

A ce titre, m2A prévoit un contrôle interne, qui sera placé au sein d'une direction extérieure à la direction en charge de l'instruction des dossiers, en charge de la réalisation du contrôle de qualité/gestion, avec un contrôle par an en moyenne sur l'ensemble de la programmation, pour assurer un contrôle tel que préconiser par la Commission Européenne.

Le pilotage du dispositif de prévention des risques et les procédures de lutte antifraude :

Dans le cadre de la nouvelle période de programmation 2021-2027, la Région doit mettre en place un dispositif d'identification et de pilotage des risques associés à la gestion des Fonds européens afin de maîtriser ces risques.

Pour élaborer ce dispositif, la Région mène une auto-évaluation des principaux risques à partir d'une analyse des différentes tâches de gestion, de suivi et de contrôle afin d'établir une cartographie de ces risques et définir les dispositifs palliatifs nécessaires.

Les risques liés à la fraude et à la corruption nécessitent la mise en place de mesures antifraude efficaces et proportionnées en ce qui concerne la gestion financière et le contrôle du programme opérationnel, l'autorité de gestion met en place des mesures antifraude efficaces et proportionnées, tenant compte des risques identifiés.

Le terme de fraude s'entend de manière large et porte aussi bien la violation des marchés publics, la corruption, conflits d'intérêt, détournement de fonds, faux et usages de faux. L'irrégularité doit être intentionnelle de la part du bénéficiaire et/ou de l'agent /élu de l'autorité de gestion.

Au sein de la Région, le service contrôle et expertise veille à la réalisation de cette cartographie des risques qui prend en compte les spécificités et modalités de gestion, de suivi et de contrôle du PO FEDER. La cartographie sera adaptée aux changements opérés dans l'organisation et le fonctionnement de la Région, aux résultats des audits et contrôles et aux évolutions de la réglementation européenne et nationale.

La prévention des risques et la lutte contre la fraude, est réalisé tout au long de la piste d'audit ainsi que sur l'ensemble du processus de gestion et de mise en œuvre des fonds européens. La prévention de ces risques fait notamment l'objet d'analyse par le service instructeur au moment de l'instruction initiale des dossiers, de l'instruction des demandes de paiement ainsi que du CSF.

A ce titre, m2A a établi sa propre cartographie des risques, en s'appuyant notamment sur son expérience d'OI sur le FEDER 2014-2020. Le document sera amené à être abonder tout au long de la programmation FEDER 2021-2027.

Les contrôles externes :

Les contrôles externes se déclinent en :

- contrôles opérés par l'autorité de certification (DRFIP) ;
- contrôles d'opération par le service contrôle et expertise (en lien avec la CICC) ;
- examen du système de gestion et de contrôle par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles Fonds Structurels ;
- contrôles effectués par les instances communautaires (Cour des comptes européenne, Commission européenne, OLAF).

Les contrôles d'opération (CICC) :

La CICC-FS (Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles - Fonds Structurels), en tant qu'autorité d'audit, a la responsabilité des contrôles d'opérations. Ces derniers sont confiés au service contrôle et expertise de la Région. Chaque année, l'autorité d'audit s'assure que les contrôles des opérations sont réalisés sur la base d'un échantillonnage approprié pour vérifier la validité des dépenses déclarées.

Les dépenses déclarées doivent être vérifiées sur la base d'un échantillon représentatif et en règle générale sur les méthodes d'échantillonnage statistique. Le service Contrôle et Expertise rend compte de son activité à la CICC. Le service en charge du dossier fait parvenir les pièces au service Contrôle et

Expertise (pour le FEDER et le FSE) et adresse une copie du bordereau d'envoi à l'Autorité de Gestion. Un rapport provisoire validé par la CICC est adressé au service Contrôle et Expertise qui le transmet à l'AG pour au service instructeur ainsi qu'au bénéficiaire pour réponses aux observations des contrôleurs dans le cadre de la phase contradictoire. Le contrôle est clos par un rapport définitif. Le contrôle d'opérations peut donner lieu à des corrections financières à mettre en œuvre par l'AG. Le service Contrôle et Expertise en charge du contrôle saisit les résultats du contrôle et les corrections (si besoin) dans SYNERGIE ou équivalent.

Examen du système de gestion et de contrôle par l'autorité d'audit :

L'autorité d'audit (CICC) peut effectuer des audits sur les systèmes de gestion et de contrôle mis en œuvre par la Région :

- vérification du bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle ;
- contrôle des opérations au moyen d'un échantillonnage statistique ;
- rapports annuels de contrôle sur la base de ceux élaborés par l'autorité de gestion ;
- transmission à l'OLAF des fiches des irrégularités dont la part communautaire est supérieure à 10 000 €.

Contrôles par les instances européennes :

Les instances communautaires peuvent mener leurs propres audits de systèmes :

- la Commission européenne vérifie la mise en place et le bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle permettant de garantir l'éligibilité des dépenses proposées au remboursement communautaire ;
- la Cour des comptes européenne vérifie la qualité de la gestion des fonds structurels par la Commission et ce en vue de certifier les comptes du budget communautaire ;
- l'Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF) détecte les éventuelles fraudes au budget communautaire.

4.3. L'analyse du respect du principe DNSH

Le Règlement Taxonomie adopté par le Parlement Européen le 18 juin 2020 s'inscrit dans l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, défini dans le Pacte vert européen. Il vise à désigner une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes ».

L'article 17 du Règlement pose six objectifs pour permettre le respect du principe DNSH (Do Not Significant Harm).

Ainsi, une activité est considérée comme durable si elle correspond à au moins l'un des six objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'activité doit contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, sans causer de préjudice important aux autres objectifs. L'activité doit également respecter les principes énoncés dans les actes délégués de la Commission Européenne.

L'analyse de recevabilité des projets et le processus de sélection des opérations intégreront formellement ces principes tout au long de la période budgétaire 2021-2027 pour l'ITI porté par m2A.

Comment m2A applique le principe DNSH ? (voir le tableau DNSH joint annexe 4)

m2A veillera au respect des objectifs du DNSH. En cas de doutes sur le respect du principe, une justification poussée permettra d'anticiper la problématique. Trois situations peuvent exempter un projet d'une analyse des différents objectifs à respecter à savoir :

- a) si la mesure n'a aucune incidence prévisible ou a une incidence prévisible négligeable sur l'objectif environnemental liée aux effets directs et aux principaux effets indirects de la mesure tout au long de son cycle de vie, compte tenu de sa nature, et est donc considérée comme étant conforme au principe DNSH pour l'objectif concerné ;
- b) si la mesure est suivie car elle soutient à 100 % un objectif de changement climatique ou environnemental et est donc considérée comme étant conforme au principe DNSH pour l'objectif concerné ;
- c) la mesure «contribue de manière substantielle» à un objectif environnemental, conformément au règlement sur la taxinomie, et est donc considérée comme étant conforme au principe DNSH pour l'objectif concerné.

Ci-dessous la lecture des différents objectifs :

- **atténuation du changement climatique** : la mesure risque-t-elle d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ?
- **adaptation au changement climatique** : la mesure risque-t-elle d'entraîner une augmentation des incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur elle-même ou sur la population, la nature ou les biens ?
- **utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines** : la mesure risque-t-elle d'être préjudiciable :
 - i) au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines ;
 - ii) au bon état écologique des eaux marines ?
 - **transition vers une économie circulaire**, y compris la prévention des déchets et le recyclage : la mesure risque-t-elle :
 - i) d'entraîner une augmentation notable de la production, de l'incinération ou de l'élimination de déchets, à l'exception de l'incinération de déchets dangereux non recyclables ;
 - ii) d'entraîner des inefficacités significatives dans l'utilisation directe ou indirecte d'une ressource naturelle à n'importe quelle étape de son cycle de vie, qui ne sont pas réduites au minimum par des mesures adéquates ;
 - iii) de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire ?
 - **prévention et réduction de la pollution** : la mesure risque-t-elle d'engendrer une augmentation notable des émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol ?
 - **protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes** : la mesure risque-t-elle d'être :
 - i) fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ;
 - ii) préjudiciable à l'état de conservation des habitats et des espèces, y compris ceux qui présentent un intérêt pour l'Union ?

4.4. Dispositifs d'animation et de communication

Acteur majeur en matière d'accès aux financements européens, Mulhouse Alsace Agglomération a vocation à animer une politique locale coordonnée d'animation et de communication européenne au service du grand public mais aussi des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire tant publics que privés.

Dans cette optique, les réalisations concrètes des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI) sur les territoires seront davantage valorisées, notamment en s'appuyant sur l'écosystème d'acteurs existant (bénéficiaires, relais, etc.), afin de :

- propager la culture européenne et la connaissance des Fonds ;
- contribuer à accroître l'opinion positive des citoyens envers les fonds européens, en leur associant une image qui aille à l'encontre de celle de complexité et de distance qui leur est associée.

Stratégie digitale :

- Sites internet
- Réseaux sociaux
- Respect des obligations réglementaires

Animation des réseaux :

- Accueil des délégués européens
- Avec des associations européennes
- Avec des organismes européens et/ou transfrontalier (centre d'information, Eurodistrict, parlementaires...)

Campagnes de communication grand public :

- Evènements par thématiques
- Journée de l'Europe
- Implication des médias locaux et/ou nationaux
- Envisager un appel à projet sur la thématique Economie Sociale et Solidaire notamment

Mise en place de la marque « L'Europe s'engage » :

- Mobilisation des bénéficiaires comme ambassadeurs
- Utilisation de la charte graphique « L'Europe s'engage »
- Guide du porteur à destination des porteurs de projets

Nécessité de décliner les actions par publics ciblés :



« Un projet toutes les 3 minutes cofinancés par les Fonds Européens »

Propositions de communication :

- Prévoir un agenda des temps forts pour la programmation 2021-2027 ;
- Intégrer une maquette financière au plan de communication ;
- Flyers / documentation par thématiques ;
- Goodies pour la Journée de l'Europe.

Les thématiques déployées sur le territoire pour 2021-2027 :

- Economie Sociale et Solidaire ;
- Patrimoine : reconversion et valorisation des friches industrielles ;
- Mobilité verte ;
- Biodiversité : trames vertes et bleues ;
- Culture et tourisme : mise en valeur du patrimoine ;
- Développement des équipements au service aux citoyens en zone urbaine.

5. Maquette financière de l'ITI

5.1. Maquette financière prévisionnelle

Voir tableau annexe 1

5.2. Assistance technique

L'assistance technique, prévue à hauteur de 3,1% et sera corrélée aux montants des dépenses réalisées par année, comprendra :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage (cabinet extérieur),
- les postes de travail,
- les formations,
- le plan de communication : contenu multimédia, journée de l'Europe, contenu digital, goodies...

6. Annexes